

Esc. Dono de
l'audien
L. H.

audie

pour M^r. Beaulot,
curé de Libourne,
son serviteur
de Caudré.

CONFRAIRIE DE NOTRE-DAME DES AGONISANS.

Erigée à perpétuité dans l'Eglise des
FF. Mineurs de NERAC.

ENSEMBLE

*Les Statuts, Reglemens, Exercices pour les
Confreres, plusieurs Instructions importan-
tes sur les Confrairies en général, sur celle
des Agonisans, sur les Indulgences en expli-
cation de la Bulle: Avec des prières propres
pour les Fêtes de la Société; & la Prière pu-
blique des Agonisans, composée de cinq
Pseaumes en Latin & en François, & mo-
ralement adaptez aux cinq Playes de J. C.*

Par le T. R. P. BENOÎT INARD DE CAUDIE,
Bachelier de Sorbonne, Ministre-Provincial,
des FF. Mineurs de la grande Aquitaine &c.

Protegam eum, quoniam cognovit nomen meum,
Psal. 90. v. 14.



A TOULOUSE,
Chez PIERRE ROBERT, Imprimeur-
Libraire, près les RR. PP. Jesuites.

AVEC PERMISSION.

1738





BULLE

DE N. S. P. LE PAPE

CLEMENT XII.

QUI établit la Société de NOTRE-DAME des Agonisans , dans l'Eglise des FF. Mineurs de NERAC , avec la concession de plusieurs Indulgences.

CLEMENT XII.

POUR une perpétuelle Mémoire , aiant appris que dans l'Eglise des Freres Mineurs , appelez de l'Observance de St. François de la Ville de Nerac , du Diocese de Condom , a été , ou doit être érigée une pieuse & dévote Confrairie de Fidèles Chrétiens de l'un & de l'autre Sexe , sous l'invocation de NOTRE-DAME des Agonisans , qui n'est point affectée aux personnes d'aucun Art ou profession particulière ; & dont les Associez ont accoutumé , ou ont intention de s'exercer à plu-

seurs œuvres de piété & de charité: Nous, afin que ladite Société reçoive de jour en jour de plus grands accroissemens, nous confiant en la miséricorde de Dieu Tout-puissant, & en l'autorité de ses Bien-heureux Apôtres, S. Pierre & S. Paul; accordons miséricordieusement en notre Seigneur, Indulgence Plénière & rémission de tous leurs péchez, à tous les Fidèles de l'un & de l'autre Sexe qui entreront à l'avenir dans ladite Confrairie, le premier jour de leur entrée, pourvu que, véritablement pénitens & confessez, ils reçoivent le Très-saint Sacrement de l'Eucharistie.

Nous accordons aussi à tous ceux & celles qui sont agrégés, ou qui se feront agréger à ladite Société, Indulgence Plénière à l'article de la mort; pourvu que, s'étant vraiment repentis & confessez, ou s'ils ne le peuvent faire, étant au moins contrits, ils invoquent dévotement de bouche le Nom de Jesus, s'ils le peuvent; ou du moins de cœur, s'ils ne le peuvent de bouche.

NOUS accordons encore Indulgence Plénière aux mêmes Confreres & Sœurs qui véritablement pénitens, confessez & communiez, visiteront, chaque année, l'Eglise, Chapelle, ou Oratoire de ladite Société, depuis les premières Vêpres jusqu'au Soleil couché de la Fête principale, une fois choisie & fixée par l'Ordinaire, au Vendredy de la semaine de la

Passion; & là prieront Dieu pour la paix entre les Princes Chrétiens, pour l'extirpation de l'hérésie, & pour l'exaltation de notre Mere la Sainte Eglise.

De plus nous donnons & remettons en la forme accoustumée de l'Eglise, sept ans & 70. quarantaines d'Indulgence ausdits Confreres & Sœurs, qui vraiment pénitens, confessez & communiiez, visiteront dévotement ladite Eglise, Chapelle, ou Oratoire, & là prieront Dieu, comme cy-dessus, aux quatre Festivités de la Vierge, une fois pour toutes, choisies & autorisées par l'Ordinaire, qui sont la Fête de la Purification de la Vierge, de la Visitation, de la Nativité, & de la Présentation.

Finalemēt nous relâchons miséricordieusement en notre Seigneur, ausdits Confreres & Confreresse, soixante jours de pénitence à eux enjointe, ou autrement dûë en quelque façon que ce soit; & ce toutes les fois qu'ils assisteront aux Messes, & autres Offices divins qui se célébreront en ladite Eglise, Chapelle, ou Oratoire: Ou qu'ils se trouveront aux Assemblées publiques, ou particulières de ladite Confraternité, en quelque lieu qu'elles se tiennent, ou qu'ils logeront les pauvres; ou qu'ils mettront ou procureront la paix entre les personnes ennemies; ou qu'ils assisteront à la Sépulture de quelqu'un, tant des

Confreres defuncts que des autres, ou qu'ils suivront les Processions qui se feront avec la permission de l'Ordinaire, ou qu'ils accompagneront le Très-saint Sacrement, soit qu'on le porte en Procession, soit aux Malades, & en quelque maniere que ce soit; ou si étant empêchez, ayant entendu le signal de la Cloche, réciteront une fois l'Oraison Dominicale avec la Salutation Angelique; ou diront cinq fois la même Oraison & Salutation pour les Ames de leurs Freres & Sœurs décedez; ou rameneront quelqu'un au chemin du Salut, ou enseigneront les Commandemens de Dieu aux Ignorans, ou quelque autre chose qui leur est nécessaire pour être sauvez; ou enfin exerceront quelqu'autre œuvre de piété ou de charité.

Et entendons que les Présentes soient valables à perpétuité; mais nous voulons que s'il y a quelqu'autre Indulgence, ou perpétuelle, ou pour un tems, non encore expiré, qui ait été auparavant accordée au saints Associez, les Présentes soient nulles; & que si ladite Société étoit déjà unie à quelque Archi-Confrairie, ou le fut à l'avenir, par quelque moyen que ce soit, toutes les autres Lettres Apostoliques, obtenues auparavant, ne servent de rien à ladite Confrairie; mais que dès lors elles soient de nulle valeur. Donné à Rome au Palais de Sainte Marie Majeure, sous l'Anneau du

*Pêcheur, le 4. Septembre 1736. & l'année 7^e.
de notre Pontificat. Au lieu du Sceau † sig-
né le Cardinal Olyverius.*

*Approbation de Monseigneur l'Evêque
de Condom.*

NOUS Emmanuel-Henry-Thimoléon de
Cossé de Brissac, Conseiller du Roi en
ses Conseils, Evêque & Seigneur de Con-
dom, consentons que les Religieux Corde-
liers de la Ville de Nerac jouissent de la Gra-
ce qui leur a été accordée par N.S.P. le Pa-
pe Clement XII. A Condom, ce 4^e. jour
de Janvier 1737. signé Emmanuel-Henry-
Thimoléon, Evêque de Condom, & Sauva-
ge de l'Isle, Secrétaire.

*Permission du T. R. P. Provincial de
la grande Province d'Aquitaine.*

VEU le consentement de Monseigneur
l'Evêque de Condom, nous exhortons
le R.P. Gardien de notre Couvent de Nerac,
& lui enjoignons de mettre au plûtôt en exé-
cution le Bref de N. T. S. P. le Pape Clement
XII. en établissant ladite Confrairie, qui ne
peut être que très-avantageuse pour procu-

et la gloire de Dieu, l'honneur de la Sainte Vierge & l'édification du Public; & de plus lui donnons un plein pouvoir de faire en conséquence, tout ce qu'il jugera de plus convenable pour accroître & soutenir cette pieuse Société. Donné dans notre Couvent de Bergerac, le 15. de Fevrier 1737. signé Jean-Baptiste Ardant, Ministre Provincial.



LA CONFRAIRIE
DE
NOTRE-DAME
DES AGONISANS.

DE L'ORIGINE, INSTITUTION
& avantages des Confraires.



ES pieuses Sociétez, qu'on nomme communément Confrairies, sont d'après les Assemblées des premiers Chrétiens; & elles tirent leur naissance, du berceau même de l'Eglise. Fondée sur un College de douze Apôtres, (a) sous Jesus-Christ, la principale pierre de l'Angle, l'édifice de Dieu fût bien tôt élevé à ses proportions; & son étendue n'eût d'autres limites, que les extremités (b) de la

(a) Eph. 2. 20. (b) Ps. 18. 4.

Terre. Ce Grain mystérieux (*a*) de Senevé merveilleusement accru par la prédication de l'Évangile, attira sous son ombre salutaire, toutes les nations & toutes les différentes Tribus de l'Univers. Le Juif (*b*) & le Gentil réunis, ne firent dès-lors qu'un seul peuple : (*c*) les Brebis naturelles, & les Brebis étrangères ne formèrent qu'un Bercaïl : & les enfans de Dieu (*d*) qui étoient dispersez, rassemblez dans l'unité d'une même Foi, ne composèrent qu'une seule Famille, où tous s'entr'aimoient, non-seulement comme Freres, comme enfans du même Pere, régénerez dans le sein de la même Mere; mais leur union enchérissoit encore sur celle des Freres, puisque S. Luc nous assure, (*e*) que *la multitude de ceux qui croioient, n'avoit qu'un cœur & qu'une Âme.*

Les Apôtres jaloux de l'œuvre de Dieu, soutinrent cette belle union par leurs exemples, & par des écrits étincelans de charité; & leurs successeurs dans le saint Ministère, l'affermirent si fortement, que douze cruelles persécutions, que l'Enfer souleva pour la détruire, furent incapables de l'altérer. La paix donnée à l'Eglise, sous Constantin (*f*) entraîna le relâchement avec la division; & fit ce que la rage des Tirans n'avoit pû faire.

(*a*) Math. 13. 31. (*b*) Eph. 2. 14. (*c*) Joan. 16. 10. (*d*) Joan. 11. 52. (*e*) Act. 4. 32. (*f*) L'an. 321.

Paix funeste, que St. Bernard, avec Ezechias dans Isaïe, appelloit *très-amer*. (a).

Plusieurs saints Personnages, avant & après ce dévot pere, gémirent de voir le corps du christianisme si défiguré par cette desunion. Ils tentèrent de faire renaître cet ancien esprit d'unanimité dans les solitudes, & dans les cloîtres. Ils proposèrent à quelques Fidèles une vie en commun, sous un même habit, sous la même discipline, sous la même obéissance. Les Pauls, les Antoines, les Pacomés peuplèrent les deserts : les Baziles, les Augustins, les Benoîts, renfermez dans l'enceinte des mêmes murs, tâcherent de retracer dans leurs cenobites une image de cette union primitive, qui faisoit la gloire & le bonheur des siècles Apostoliques ; & le Seigneur benit leurs desseins.

Cet heureux succès enhardit dans les suites le zèle des Simons Stocks, des Rotmualds, des Jeans de Matha, des Dominiqués, des François, des Ignaces, des Borromées, des Vincens, . . . La lumière sortit de dessous le Boisseau (b) & brilla sur le Chandelier. Ces (c) nouveaux Eliés brûlans d'ardeur pour la Maison de Dieu, arborèrent l'étendart de la charité fraternelle au milieu du monde. Des Fidèles de tout rang, de tout âge & de tout Sexe se firent honneur de prendre leurs li-

(a) Is. 38. 17. (b) Math. 5. 15. (c) 3. Reg. 19. 19.

vrées, de se soumettre à leurs Reglemens, & de pratiquer les exercices particuliers de piété, que chacun d'eux leur prescrivit.

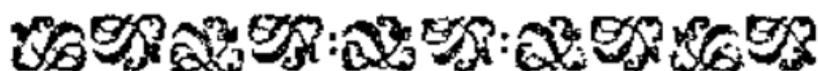
Alors parurent à la Gloire de l'Eglise, plusieurs nouveaux corps de milice spirituelle. Les Sociétez chrétiennes, les Congrégations, les Confraternitez s'érigèrent. Tous les Arts libéraux & Mécaniques s'enrôlèrent sous les Drapeaux d'un Chef & d'un saint Patron. Que dis-je ? la Thiaré, la Pourpre, les Sceptres, les Diadèmes, la Robe & l'Epée s'empressèrent à l'envi à embrasser ces saints Instituts. L'émulation regna si fort sur les Trônes, que plusieurs préférèrent les Scapulaires au Manteau Royal, des Cordons grossiers aux Ceintures d'Or, & les Rosaires aux Colliers de Saphirs & de Topazes. Ainsi la charité ingénieuse, qui prend toute sorte de formes, trouva dans la variété des Confratries, le secret de s'accommoder au goût de tout le monde ; & de rehausser, comme par autant de riches Fleurs, l'éclat de la Robe (a) majestueuse de l'Epouse.

Elle vit avec joie l'un & l'autre Sexe, ramener ces premiers tems, où les Fidèles, ne formant qu'un corps, n'étoient animez que d'un même esprit, où tous s'étudioient à leur propre sanctification, ou à l'édification du prochain ; soit en adorant les Mistères de la

(a) Ps. 44. 15.

Religion chrétienne, soit en imitant les vertus de leurs Saints Patrons, soit enfin en pratiquant les œuvres de piété, ou de miséricorde, attachées à leur compagnie. Ces saintes Sociétez sont-elles donc utilement instituées, qui nous rappellent à l'union des premiers Chrétiens, qui nous inspirent de l'émulation pour la vertu, & qui nous proposent l'imitation des Saints ? Ecrivons-nous donc ici avec le Prophete ; (a) „ O qu'il est „ avantageux & agréable, de voir les Freres „ unis dans une sainte Societé ! Plaise à Dieu de vous découvrir toutes les consolations spirituelles, que les Ames dévotes goûtent dans ces pieuses Associations, afin que l'esprit de Fraternité demeure toujours en vous : (b) *charitas Fraternitatis maneat in vobis.*

(a) Ps. 132. 1. (b) Hebr. 11. 1.



DE L'EXCELLENCE

DE LA CONFRAIRIE

DE NOTRE DAME

DES AGONISANS.

AUX FIDELES ASSOCIEZ.

Quoique toutes les Confratries , approuvées par l'Eglise, sous l'Invocation de Marie, des Anges ou des Saints, soient très-respectables ; j'ose dire qu'il n'en est point de plus utile, ni de plus intéressante que celle où plusieurs Fidèles s'unissent de cœur & de bouche, pour s'entr'aider par un commerce réciproque de prieres, à cet instant fatal qui doit décider de notre sort éternel. Nous devons tous mourir : Heureux ! si une mort inopinée ne nous enlève (a) le têmes d'agoniser pour la justice, selon l'expression du Sage. Le même Arrêt qui nous condamna à la mort, nous condamna à l'agonie. Nous sommes donc tous naturellement aggrégez à la Société des Agonisans ; pourquoi ne le serions-nous pas volontairement ? Faisons-

(a) Eccl. 4. 33.

nous un mérite d'une nécessité inévitable ; en embrassant cette sainte association sous les auspices de Marie. Si nous réclamons son secours dans ce moment, nous suivons l'esprit infailible de l'Eglise, qui a mis dans la bouche de ses enfans, cette dévoute prière, dont elle est en possession depuis les premiers siècles du christianisme. (a) « Sainte Vierge, »
 « Mere de Dieu, priez pour nous, pauvres »
 « pécheurs, maintenant & à l'heure de notre »
 « mort.

Prière fondée sur le glorieux Titre de sa Maternité divine, qui est tout ensemble, & le juste motif de notre confiance, & la source du culte que nous lui rendons, entièrement relatif aux graces dont il a plu au Très-Haut de la favoriser, sur toutes les Femmes. Que l'imposture ne nous accuse donc pas de lui déferer des honneurs, qui ne sont dûs qu'à la Divinité suprême : pourquoi lui attribuer des prérogatives qu'elle même désavoie ? N'a-t-elle pas confessé publiquement, (b) que si elle est Grande, elle tient ses Grandeurs de la Magnificence du Tout-Puissant ? L'hommage que nous rendons à Marie est aussi subalterne à celui que nous rendons à Dieu, que la Créature est inférieure au Créateur. Il est vrai que la prééminence de Marie sur tous

(a) Conc. Eph. an. 431. SS. Iren. Greg. Nas. or. 18. (b) Luc. 1. 49.

les êtres créés, nous oblige à l'honorer d'un culte supérieur à celui dont nous honorons le reste des Saints. Doctrine que la saine raison justifie, que (a) la Tradition de tous les siècles nous enseigne, que (b) les Conciles œcuméniques ont défenduë avec chaleur & unanimement confirmée, & que (c) les plus anciens Peres de l'Eglise ont louëe & autorisée par leurs écrits. En vain les portes de l'Enfer, & l'esprit de nouveauté, ont tenté de ruiner cette croïance : Marie a été victorieuse de l'erreur dans tous les temps ; & la dévotion des vrais Fidèles s'est toujours soutenue. Les Justes & les Pécheurs n'ont jamais discontinué de l'invoquer, afin qu'elle intercédât pour eux, maintenant & à l'heure de leur mort.

Qui auroit donc plus d'accès auprès de Dieu, que la Mere de Dieu ? Faut-il qu'un protecteur soit puissant, pour accorder libéralement des faveurs. Marie, dit St. Anselme, (d) est la Mere de la Toute-Puissance. Faut-il que cette puissance soit secondée d'une bonne volonté, sans laquelle une protection seroit inutile ? Elle est la Mere de la mi-

(a) Greg. II. ad Germ. Patriar. Const. (b) Conc. Ephes. part. 12. Act. 1. & part. 2. Act. 1. (c) SS. P. P. Chisost. Aug. Jerom. item Aut. Eccles. Euseb. Epiph. Theod. (d) St. Ansel. apud discip. ser. 34. de Nat. Virg.

l'éricorde. Faut-il enfin que cette puissance & cette bonté soient dirigées par une sage & prudente discrétion, sans quoi on auroit une protection aveugle & déréglée ? Marie est la Mere de la Sagesse. Illustre Protectrice qui peut donc, qui veut, & qui sçaura nous secourir dans le besoin. Or jamais besoin ne fût plus pressant que celui de l'Agonie. Pour peu que nous soyons touchez de nos propres interêts, nous devons comprendre combien il importe aux justes & aux pécheurs de se mettre sous la protection de la Sainte Vierge pendant la vie, afin de se la rendre propice à l'heure de la mort.

Confiance, pécheurs ! s'écrie le dévot St. Bernard, (a) confiance : la Mere du Juge est la Mere du Criminel ; la Mere de l'Homme-Dieu, est la Mere des Enfans de l'homme ; la Mere du Redempteur, est la Mere des Rachetez. Mere de l'un & des autres, J. C. est notre frere & notre chair : (b) *Frater enim & caro nostra est.* Lui-même dressa sur la croix le Traité de notre Adoption, & le signa de son sang, lorsque dans la personne du Disciple bien-aimé, il nous donna pour ses enfans à sa Mere. (c) Ce divin Sauveur sur le point de détruire notre mort par la sienne, voulût aussi que son agonie adoucit la

(a) St. Bern. *ibid.* let. 34. (b) Gen. 37. 27.

(c) Joan. 19. 26.

nôtre, en nous confiant à sa Mere. Présente au tragique spectacle, quelle abondance de graces ne dûr elle pas mériter, pour assister à la mort, les chrétiens qu'il lui substituoit pour ses enfans ! vous en recueillerez les fruits, chers Associez ! & soyez surs (a) d'avoir choisi la meilleure part qui ne vous sera point ôtée, Adorez Dieu : servez Marie, en imitant ses vertus & ses exemples ; & lors que tout viendra à vous manquer, que la terre s'enfuira devant vous, que la lumière du Soleil sera éclipcée pour vous, que toutes les créatures vous refuseront leur secours : en un mot que vous serez dans un abandonnement général, Marie sera votre azile, votre refuge & votre consolation.

Il ne sera pas moins consolant pour un aggrégé, réduit aux angoisses de l'agonie, de sçavoir que ses confrères assemblez dans le saint Temple, & prosternez aux pieds des Autels de Marie, élèvent avec ferveur leurs cœurs & leurs voix, pour la supplier de présenter l'encens de leurs prières à la Majesté divine, afin de lui obtenir la Grace d'une bonne mort. Je sçais que la prière privée du Juste (b) peut beaucoup ; mais la prière publique est presque toujours victorieuse. Il est impossible, dit S. Jérôme, (c) que la prière

(a) Luc. 10. 42. (b) Jacob. 5. 16. (c) S. Jerom. apud Cling. 1. 3. c. 43.

de plusieurs ne soit exaucée. St. Chrysostome en donne une excellente raison. La nécessité oblige chaque particulier à prier pour ses besoins ; mais la charité, dit ce pere, (a) nous sollicite à prier pour les autres : Or la prière qu'anime un motif de charité, est infiniment plus méritoire, & plus agréable à Dieu, par conséquent plus efficace que celle qu'inspire la nécessité. St. Grégoire même ajoute, (b) que celui qui prie pour les autres, mérite d'être plus facilement exaucé pour lui-même. Ce privilège de la prière publique si consolant pour les mourans, & spécialement attaché à votre société, chers Confrères, en relève le mérite : mais ajoutez, l'intérêt de tous les Mortels, & la Foi de l'Eglise, des Conciles & des Peres, qui dans tous les têmes ont reconnu en Marie, un pouvoir singulier de nous protéger à l'heure de la mort ; c'est là la baze solide de son excellence. Rendez-vous donc dignes d'une si sainte association par votre fidélité à remplir les devoirs qu'elle vous prescrit ; & que nous allons vous marquer dans ce livre.

(a) S. Chrif. hom. or. Dom. in c. 6. Matth.

(b) S. Greg. in Mor. super Job.



I N S T R U C T I O N S U R L E S I N D U L G E N C E S.

Comme nous souhaitons avec ardeur, Chers Associez, que votre piété soit éclairée & votre Foi inébranlable; nous avons crû qu', en vûë de votre avancement spirituel, il étoit important de vous donner quelque idée des Indulgences; autant pour vous faire connoître le prix de celles dont Sa Sainteté a daigné vous favoriser par son Bref; que pour vous prémunir contre le vain pharisaïque des Anti-Indulgentiaires, je veux dire de ceux qui nient de mauvaise foi, que l'Eglise ait reçû de Jésus-Christ le pouvoir d'accorder des Indulgences.

La décision solemnelle du saint Concile de Trente doit suffire sur ce sujet, à tout Esprit docile & raisonnable. Il a frappé (a) d'anathême ce faux dogme, comme directement contraire à l'Ecriture & à la Tradition Apostolique. En effet Jésus-Christ, qui dans l'Evangile de S. Jean (b) confie à son Eglise, en la personne de ses Apôtres, l'autorité souveraine de remettre les péchez, ou de les

(a) Concil. Trid. ff. 25. (b) Joan. 6. 23.

retenir ; lui donne dans S. Mathieu (a) le pouvoir des clefs pour lier , ou pour délier. Or , si l'Eglise peut lier , c'est à-dire , assujettir les pécheurs à des satisfactions pénales , elle peut aussi les délier , c'est à-dire les dispenser en tout , ou en partie , des peines qu'elle leur a imposées : & c'est justement ce que nous appellons Indulgence.

D'ailleurs S. Paul lie au nom de J. C. l'incestueux de Corinthe , (b) en le condamnant à une pénitence publique ; & il le délie au même nom de J. C. en diminuant les travaux de sa pénitence , convaincu qu'il étoit , du retour sincère de ce scandaleux. Quelle apparence que le Docteur des nations se fût arrogé ce droit, s'il eût crû que l'Eglise ne l'eût pas reçu de Jesus-Christ ! Il est néanmoins incontestable qu'il a usé d'Indulgence. Cet usage étoit donc en vigueur du tems de S. Paul : l'Eglise en étoit dès lors en possession, & il est indubitable que depuis cet Apôtre , cet usage s'est perpétué de siècle en siècle sans interruption, jusqu'à nous.

A la vérité S. Cyprien se plaint (c) autrefois de ce que les Martyrs , sans examiner les dispositions pénitentes des rélaps , leur accorderoient trop facilement des lettres de

(a) Math. 18. 18. (b) 1. Cor. 5. 4. (c) S. CYP. Ep. 2, 17. 23.

faveur auprès des Evêques, pour les solliciter à leur relâcher les peines auxquelles l'Eglise les avoit condamnés : mais n'est-ce pas ce qui justifie précisément, que du tēms de S. Cyprien, l'Eglise avoit le pouvoir & étoit dans l'usage de concéder les Indulgences ?

Calvin lui-même (a) est forcé d'avouer que l'usage de ces dispenses, regnoit dans l'Eglise depuis neuf cens ans : cependant il rejette les Indulgences comme une nouveauté introduite par Gregoire I. qu'il traite de Saint homme. Il est vrai que ce Pontife est le premier qui s'est servi du terme d'Indulgence. La nouveauté ne peut donc tomber que sur le terme : mais la nouveauté de l'expression détruit-elle la nature & l'essence de la chose ? Que Calvin appelle l'Indulgence, rémission, relaxation, absolution, condonation, dispense, j'y consens ; mais il faut qu'il confesse qu'il y a eu toujours dans l'Eglise, l'usage d'imposer des peines pour les péchez, par conséquent le pouvoir de les remettre pour des causes justes & raisonnables. L'esprit de vérité, ô Calvin ! ne parle ni par ta bouche, ni par ta plume. Il n'est jamais contraire à lui-même, & tu te contredis ouvertement. Comment concevoit qu'un usage de neuf siècles soit nouveau ?

(a) Liv. 3. Institut. c. 5. §. 5.

mais si la nouveauté s'oblige à proscrire les Indulgences ; il faut donc réprouver sa doctrine. L'Indulgence , selon ton propre aveu , a un titre de neuf cens ans ; ta doctrine n'est que de deux jours. Le seul bon sens me dicte de m'en tenir à l'ancienneté de Grégoire , & d'abhorrer ta nouveauté.

Le pouvoir de l'Eglise , pour lier & pour délier , solidement établi contre les Hérétiques & leurs Sectaires ; nous disons que l'Indulgence est une absolution , & en même-temps l'acquit de la peine imposée ou à imposer pour le péché

L'intelligence de cette définition dépend des deux pernicious effets du péché , qui sont la culpé & la peine. La culpé consiste dans l'aversion du créateur , & dans l'attachement à la créature : la peine du péché consiste , & dans la privation du Royaume de Dieu , pour avoir méprisé sa grace & sa Loi ; & dans des souffrances éternelles , en punition de l'amour illégitime pour les créatures périssables , préférentiellement au souverain bien.

Le Sacrement de pénitence efface la culpé , nous rétablit dans la grace & dans l'amitié de Dieu ; & la peine éternelle que nous méritons , y est commuée en des peines temporelles , que les Saints Ministres , en vertu des clefs que l'Eglise leur a mis en main ,

nous imposent dans le Tribunal, ou qu'ils devroient nous imposer, selon la rigueur des Canons pénitentiels.

Soutenir qu'avec la rémission de la culpé, toute la peine est pleinement remise par la foi, dont on est imbu que J. C. a entièrement satisfait pour nos péchez : c'est une erreur que le Concile de Trente (a) a condamnée. Il est vrai que l'Offrande de J. C. sur la croix, est d'un mérite infini ; aussi a-t'il satisfait suffisamment pour tous, non efficacement. Par la confession & la contrition qui remettent la culpé, nous contentons la Miséricorde de Dieu ; mais sa justice ne peut être satisfaite que par des œuvres pénibles, animées de la charité de Jesus-Christ, sans les mérites duquel, il n'est rien de méritoire, ni de satisfactoire. Or il est rare de trouver dans les pécheurs une charité si parfaite, qu'elle leur obtienne tout ensemble ; & l'abolition de la culpé, & la rémission de toute la peine. Il en reste presque toujours à expier, ou dans ce monde ou dans l'autre. L'Écriture nous fournit une multitude d'exemples de cette vérité. La mort (b) fût la peine du péché d'Adam : il confessa & pleura sa faute : n'auroit-il pas dû recouvrer l'immortalité ? Le péché d'incrédulité est

(a) Conc. Trid. s. 14. can. 12. 13. 14.

(b) GEN. 2. 17.

pardonné à Moïse ; (a) pourquoi est-il exclus d'entrer dans la Terre de promesse ? Dieu transporte le péché de David ; (b) il le relève même de la mort éternelle : pourquoi l'Enfant né de son Adultère est-il condamné à mourir ? la peine du scandale, causé en Israël, restoit à expier. Quelque assurance qu'eût Madéleine du pardon de ses péchez, la pénitence ne finit qu'avec sa vie. Les regards de miséricorde qui releverent la foi de Pierre, ne firent pas tair l'amertume de ses larmes ; & quoique S. Paul fût sûr d'être un vase d'élection, il ne discontinua jamais de tracer sur son corps les douloureux vestiges de la passion de son Sauveur. Il est donc indubitable que la coulpe remise, toujours quelque partie de la peine, survit : Et si la miséricorde de Dieu nous réhabilite par sa grace, dans les droits à l'héritage Céleste ; sa justice entend que nous n'y entrerons (c) qu'en passant *comme par le feu*.

D'ailleurs comparez la légereté des satisfactions qu'on impose à présent, avec celles qu'on devoit imposer selon l'ancien usage de l'Eglise ; on comprendra aisément, par le peu de proportion qu'il y a entre celles-ci & celles-là ; qu'il en doit rester beaucoup à expier. Selon les Canons, chaque pé-

(a) Num. 10. 82. (b) 2.Reg. 12. 14. (c) 1.Cor. 5. 15.

ché avoit son degré de peine; & les capitaux obligeoient à 7. années de pénitence. Certains crimes prolongeoient la réconciliation aux pécheurs, jusqu'à l'article de la mort: ces derniers téms où la charité est tombée dans un extrême refroidissement (a), ont contraint l'Eglise à se relâcher de sa première sévérité; mais elle n'a jamais prétendu abroger des loix que le saint Esprit lui a dictées. Son silence est moins une approbation tacite, qu'un témoignage public de l'indocilité de ses enfans. Elle sent qu'elle leur parleroit inutilement, pour les remettre dans l'ancienne voie; elle se tait, & pousse en secret de tristes gémissemens. Sa tolérance muette n'affoiblira jamais la discipline. Les règles pour la correction des mœurs & les peines ordonnées pour l'expiation des péchez subsisteront éternellement devant Dieu; & il en exigera la dette jusques à la dernière obole, ou dans ce monde, ou dans l'autre, (b)

Cependant l'Eglise conserve toujours les entrailles de Mere: & prévoyant l'impuissance où seroient ses malheureux enfans d'expier leurs fautes par des pénitences aussi longues, & aussi rudes que celles des Canons, & voulant en même-téms leur épargner les souffrances excessives de ces prisons

(a) Math. 24. 12. (b) Math. 5. 26.

de feux & de flammes, où ils seroient infailliblement condamnez, use du pouvoir de ses Clefs, & leur ouvre le trésor des Indulgences, pour les rédimmer tant des peines imposées au Tribunal de la Terre, que des peines Ecclesiastiques, qu'on auroit dû leur imposer, pour s'aquitter de leurs dettes au Tribunal de Dieu. Ainsi de même qu'elle nous applique ordinairement les satisfactions de Jesus-Christ dans le Sacrement de la pénitence; elle nous applique extraordinairement, par la concession des Indulgences, les mêmes mérites satisfactoirs & surabondans de J. C. avec ceux de Marie sa Mere, & des Saints.

Ne soyez pas surpris que les mérites superflus des Saints entrent dans ce précieux Trésor. Les Saints par leurs œuvres de charité ont mérité & souffert tout ensemble. Leurs actions méritoires ont été récompensées de la Gloire éternelle dont ils jouissent; mais les actions satisfactoirs, du moins de la plûpart, ainsi que celles de la sainte Vierge, qui ne pécha jamais, celles des Apôtres, de tant d'illustres Martyrs, d'Anacorettes, de Vierges qui ont souffert, au-delà de ce qu'ils devoient souffrir, pour une expiation proportionnée à leurs fautes, supposé qu'ils en eussent commis, ont demeuré sans récompense. Elles n'ont pû servir à

payer des dettes qu'ils n'avoient point contractées. Ces satisfactions surabondantes font-elles perdus ? Non ; elles existent réellement devant Dieu, & sont présentes à son esprit. Comme les Saints n'ont souffert que pour J. C. & dans l'intention de J. C. qui n'a eu d'autre vûe dans ses souffrances, que d'ôter le péché du monde par son sang ; Jesus-Christ adopte les leurs, & les réunit aux siennes, d'où elles puisent toute leur valeur. Il les offre au Pere Eternel, qui les accepte par les mains de son Fils, afin qu'il les communique lui-même aux foibles Membres de son Eglise, dont il est le chef, & que par cette communication spirituelle, (a) l'abondance des uns, supplée à l'indigence des autres.

De là on infère sans peine que les satisfactions des Saints, n'ajoutent rien à celles de Jesus-Christ, non plus que les nôtres aux siennes ; puisque c'est des siennes que les leurs & les nôtres empruntent leur prix. Notre satisfaction, dit le Concile de Trente, (b) n'est pas telle qu'elle ne soit en Jesus-Christ. Comme nous ne pouvons rien de nous-mêmes, nous pouvons tout en celui qui nous conforte. (c) C'est par la vertu efficace des mérites de J. C. que nous nous aquitons

(a) 2. Cor. 8. 9. (b) Concil. Trid. S. 14. c. 8.
 (c) Philip. 4. 13.

envers la justice de son Pere. Le pécheur est de lui même un créancier insolvable : il faut que le Prince , touché de ses disgraces , tire du fonds du trésor roïal de quoi païer les dettes de son sujet. Jesus-Christ est le seul qui paie , en faisant accepter à son Pere , la surabondance des mérites satisfactoires de son sang , répandu sur la croix ; & par cette acceptation , le pécheur obtient l'aquit des peines à lui imposées , ou qu'on auroit dû lui imposer pour ses péchez.

La rémission totale ou particulière de ces peines , a fait diviser les Indulgences en Plénières , & non-plénières. Les premières remettent toute la peine soit sacramentelle , soit canonique ; les autres n'en remettent qu'une partie , dans un temps fixe & déterminé.

Le Bref du Pape Clement XII. octroïe ces deux sortes d'Indulgences aux Confrères de Notre Dame des Agonisans. Il leur en accorde trois de plénières ; quatre de non-plénières , de sept ans & de sept quarantaines , & plusieurs de soixante jours. Mais il est très-important d'observer qu'on ne gagne jamais aucune Indulgence , qu'on n'accomplisse à la lettre , tout ce qui est prescrit par la Bulle ; qu'on ne soit en état de grace , par la confession , la contrition & souvent la communion. Le propre de l'Indulgence

est seulement de remettre la peine du péché. Le Sacrement de pénitence est institué pour effacer la coulpe : Or l'absolution de la peine, suppose l'abolition de la coulpe.

Les Confrères gagnent Indulgence plénière, premièrement le jour de leur réception.

Secondement à l'article de la mort, pourvû qu'ils invoquent de bouche, ou de cœur, le saint nom de Jesus.

Troisièmement chaque année le jour de Notre-Dame des Agonians, qui tombe le Vendredy dans la Semaine de la Passion ; à cet effet il faut visiter l'Eglise de la Confratrie & y prier pour la paix entre les Princes chrétiens, pour l'extirpation de l'Hérésie, & pour l'exaltation de la Sainte Eglise.

A ces mêmes conditions les Confrères & Sœurs gagnent les Indulgences non-plénières de sept années & de sept quarantaines, aux quatre Festivitez de la Vierge, qui sont la Purification au second de Fevrier ; la Visitation qui tombe le 2. de Juillet ; la Nativité le 8. de Septembre ; & la Présentation qui est le 21. de Novembre.

A l'égard des Indulgences de soixante jours, elles sont suffisamment détaillées à la fin de la Bulle ; c'est assez d'en lire la teneur.

Il est bon d'être instruit que, lors qu'une Indulgence est limitée à un nombre précis d'années, de quarantaines, ou de jours ; ce-

la signifie qu'un Confrère en état de grace , qui gagne cette Indulgence est délié & absous devant Dieu , d'autant d'années , de quarantaines , & de jours , qu'il auroit dû être en pénitence , selon la rigueur des Canons : gagner sept années , sept quarantaines , ou soixante jours d'Indulgence ; c'est donc être rédimé d'autant de peines qu'il eût falu subir , ou dans cette vie , ou après la mort dans le Purgatoire , pendant ces mêmes espaces de têmes. Ce n'est pas à la vérité , que dans l'autre monde , le têmes se mesure , comme nos jours & nos années. Le Soleil n'éclaire point ces cachots lamentables : le têmes n'est plus pour ces (a) illustres exilés ; ils touchent à l'éternité bienheureuse ; mais les Canons ont voulu nous insinuer , que , quoique la durée de ces peines fût plus courte , leur ardeur est si vive , & si aiguë , ne fût - elle que d'un instant , qu'elle pût non-seulement égaler , mais même enchérir sur les tourmens les plus affreux qu'on pourroit endurer sur la terre , durant tout le cours de ces sept années , de ces sept quarantaines , ou de ces soixante jours de la pénitence la plus humiliante & la plus austère.

Jugez présentement vous-mêmes , chers Associez , si les Indulgences sont à négliger.

(a) Apoc. 10. 6.

A Dieu ne plaise que vous préférerez de crains, ainsi que Naaman (a) les eaux de Syrie, à celles de Judée. (b) Faites ce que le Prophete vous dit. Plongez - vous dans le Jourdam : Il n'ignore pas que ses eaux ont une vertu cachée, pour nétoier la lépre. N'écoutez pas l'esprit séducteur ; écoutez plû ôt l'Homme de Dieu. Nous savons que les eaux mystérieuses de l'Indulgence, en passant par les veines de J. C. comme par autant de canaux, sont teintes de son sang, & enrichies de ses mérites ; & qu'elles ont par conséquent la vertu de nous guérir de la lépre spirituelle, & de rétablir la santé de nos ames. Ne dites donc pas avec les Israélites, (c) que cette Manne céleste est une nourriture trop légère, ce seroit blasphémér le don de Dieu, & nous attirer ses châtimens. Plus le remède est facile, plus on est coupable de le négliger. Goûtez - donc, (d) & voiez combien le Seigneur est plein de douleur. Il vous ouvre les fontaines de vie, venez y puiser sans argent, & sans nul échange, ces eaux délicieuses qui rejaillissent à l'Eternité. (e)

(a) 4. Reg. 15. 12 (f) Il. 7. 8. (c) Num. 21. 5
(d) Ps. 33. 9. (e) Il. 55. 1.



DE LA RECEPTION
DES CONFRÈRES
DE NOTRE-DAME
DES AGONISANS.

*Mes bien-amez ne croiez pas à tout esprit,
mais éprouvez si les esprits sont de Dieu. (a)*

LE Prieur & la Prieure se feront sur toute
une loi, de cette maxime Apostolique.
Ils examineront les dispositions des postu-
lans, ou des postulantes, avant de les pré-
senter au Supérieur, chef perpétuel de la
Compagnie, ou au Directeur qu'il aura
commis; & sur le témoignage qu'ils ren-
dront de leur catholicité, de leur bonne vie
& mœurs irréprochables, on les admettra.

Les scandaleux engagez dans de mauvais
commerces, ou addonnez à certains vices
crains & publics, ne seront ni présentez ni
reçus, à moins d'un manifeste amendement.

Ceux qui vivent dans l'immundité, ou qui
retiennent le bien d'autrui, ne seront admis
qu'au préalable il ne conste de leur sincéte

(a) 1. Joan. 4, 1.

réconciliation, & d'une restitution du moins commencée.

Les Infirmes habituels, ou perclus, incapables de se transporter commodément à l'Eglise, pourront se faire associer dans leurs maisons ; mais nul, de quelque condition qu'il soit, ne sera reçu au lit de la mort. Comment se dévouer au service de Marie, dans un téms, où l'on est dans une impuissance générale de la servir ? Il faut la chercher au point du jour, pour l'avoir favorable à l'entrée de la nuit : (a) *Qui manè vigilaverint ad me, invenient me.*

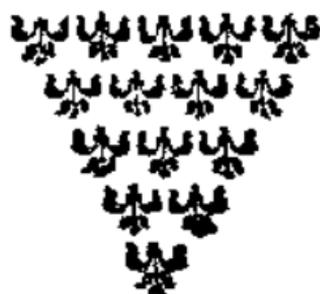
Le Postulant agréé par le Supérieur, on l'exhortera à entrer dans l'esprit de la Confrérie, qui consiste sur tout, à s'unir & à se conformer à Jésus-Christ agonisant sur la croix pour les péchez de tout le monde, avec une entière résignation à la volonté de son Pere. Le Postulant se formera sur ce grand modèle ; & en qualité du Titre de Confrère des Agonisans, dont il va être honoré, il commencera lui-même à se mettre dans un état d'agonie. Il fera une confession même générale, s'il est nécessaire, & il la regardera comme la dernière de sa vie : Il se préparera à la sainte Table par des Actes d'Amour de Dieu, & d'une grande soumission à la mort ; & lors qu'il y recevra le

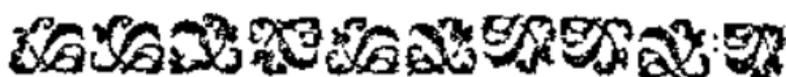
(a) Prov. 8. 17.

pain céleste, ce sera, comme en viatique.

Avec ces saintes dispositions, la Chapel-
le illuminée par le soin des Ouvriers; & le
Supérieur revêtu d'une Aube, ou d'un sur-
plis, avec une Etole blanche, le Postulant
se mettra à genoux au pié de l'Autel de la
Vierge, tenant un cierge allumé, qu'il lui
sera libre de porter, ou que la Confrairie
fournira. Le Supérieur aussi à genoux, in-
voquera le secours du S. Esprit par l'Hyme-
ne, *Veni Creator spiritus*. Le verset, *Emitte*,
&c. Et l'Oraison, *Deus qui corda fidelium*.

Ensuite le postulant, ou quelque autre
pour lui, récitera à haute voix & avec affec-
tion, l'Oraison suivante, afin de marquer
sa consécration particulière à la sainte Vier-
ge dans l'intention de la prendre pour Patro-
ne & Protectrice à l'heure de la mort.





ORAI SON

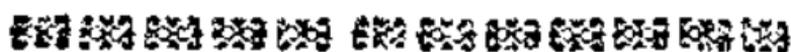
DE DEVOUMENT

A LA S^{TE}. VIERGE.

SAINTE Vierge, Mere de Dieu ! daignez agréer le choix solennel que je N. votre humble serviteur, ou servante, fais aujourd'hui de votre auguste protection, pour tout le tems, & spécialement pour les derniers momens de ma vie. Je sens combien je suis indigne de la faveur que je réclame aux piés de votre Autel ; aussi n'en approche-je qu'avec tremblement. Ce qui me rassûre, c'est que je sais que vous êtes le refuge des pécheurs véritablement repentans. Je viens donc, le cœur contrit & humilié, vous protester qu'à l'avenir, je n'aurai d'autre émulation que d'imiter vos vertus ; que ce Flambeau ardent éclairera toutes mes démarches ; qu'il fera le Symbole de la pureté de ma conduite, de ma ferveur à vous servir, & à vous honorer ; & de mon zèle à défendre & à procurer en tout & par tout, la Gloire de Dieu & la vôtre. J'es, ére Vierge sacrée ! qu'en vous prenant désormais pour modèle de ma vie, vous me fa-

rez à l'heure de ma mort, de votre médiation auprès de votre cher Fils. Vous compâtes à son agonie sur le Calvaire, dès lors vous acquîtes le droit de compâtir à la nôtre. Le même Glaive de douleur qui perça votre Ame, nous rendit vos enfans adoptifs : Montrez-vous donc notre Mere, en ce terrible & dernier instant, où mon Ame prête à se dégager de ses liens, ira comparoître devant le redoutable tribunal de Jesus-Christ. Protegez-la, en ce moment, Mere de Miséricorde ! défendez-la contre les insultes des ennemis de mon salut : Et enfin obtenez-moi, par votre puissante intercession, & à tous mes Confrères & Sœurs, la Grace de mourir de la mort des Justes. Ainsi soit-il.

L'Oraison finie, le Supérieur debout, tourné vers le Postulant, & étendant sa main droite, prononcera, d'un ton grave & dévot, la forme de l'Aggrégation, en ces termes.



FORME DE L'AGGREGATION

A LA CONFRAIRIE,

A Ggregamus te, Frater, vel Soror, in venerabilem agonantium Confraternitatem. In nomine Patris, & Filii, & Spiritus Sancti. Amen.

Si on en reçoit plusieurs à la fois, on dira au pluriel, Aggregamus vos, Fratres, vel Sorores, &c.

Le Supérieur expliquera ensuite succinctement au nouvel Aggrégé les engagements qu'il contracte, & il l'avertira par exprès, que leur transgression ou omission n'obligent à aucun péché, ni mortel ni véniel, à moins qu'il n'y eut du mépris.

La cérémonie se terminera par les Litanies ordinaires de la Vierge, qui sont à la fin de ce Livre. On y ajoutera seulement l'Antienne, le Verset & l'Oraison qui suivent.

ANTIENNE.

Sub tuum præsidium confugimus, Sancta Dei Genitrix! nostras deprecationes, ne despicias, in necessitatibus; sed à periculis cunctis libera nos semper Virgo gloriosa, & benedicta.

V. Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix:
R. Ut digni efficiamur promissionibus
 Christi.

Oremus.

Interveniat pro nobis, quæsumus, Do-
 mine Jesu Christe, nunc & in horâ mortis
 nostræ apud tuam Clementiam, Beatissima
 Virgo Maria Mater tua, cujus sacratissimam
 animam in horâ benedictæ passionis tuæ
 doloris gladius pertransivit. Per te, Jesu
 Christe Salvator mundi, qui cum patre &
 spiritu sancto vivis & regnas, in sæcula sæ-
 culorum. Amen.

*Au tẽms Pascal, on ajoutera après le
 mot, pertransivit; & in gloriosissima Resur-
 rectione tua ingens gaudium lætificavit,
 qui cum Patre, &c.*

Le nouveau *Confière* se fera inscrire aussitôt dans le *Registre* de la *Confrairie*, où l'on marquera par ordre alphabétique, son nom, surnom, état, & qualité; avec le jour, le mois, & l'année de sa *Réception*.

On n'exigera quoi que ce soit, pour droit d'entrée; mais si quelqu'un fait libéralement quelque don, pour l'entretien, le luminaire, ou les *Ornemens* de la *Chapelle*, le *Trésorier* ou *Sindic* qui sera en charge le prendra, & en rendra compte.



STATUTS ET REGLEMENS
DE LA CONFRAIRIE
DE NOTRE-DAME
DES AGONISANS.

QUE tout se fasse parmi vous dans *o*
*n*ienfiance, & avec ordre. L'Apôtre
parloit ainsi au peuple de Corinthe : (a) &
c'est pour vous inspirer les mêmes senti-
mens que nous vous proposons les Statuts
qui suivent, rédigez en six articles. Obser-
vez-les attentivement, afin que votre socié-
té naissante croisse, & fleurisse de plus en
plus.

ARTICLE I.

DES ELECTIONS.

LE Supérieur, Président né de toutes les
Assemblées, sera pour la première fois,
le maître de toutes les Elections. Dans les
suites les Officiers qui sortiront de charge,
nommeront eux-mêmes leurs Successeurs, à
la pluralité des suffrages.

(a) I. Cor. 14. 40.

Les Elections se feront tous les ans, le lendemain de la Fête principale, veille du Dimanche des Rameaux, sur les neuf heures du matin, dans un lieu décent & convenable.

Le Supérieur ouvrira l'Assemblée par le *Veni Creator*, avec le Verset & l'Oraison, comme ci-dessus dans la Réception des Confrères; & il exhortera les Electeurs à choisir les personnes les plus dignes & les plus zélées.

On élira en tout huit Officiers, sçavoir un Pueur & une Prieure, qu'on prendra parmi les Confrères les plus qualifiés: Un Soupprieur & une Soupprieure pour suppléer au défaut du Pueur, ou de la Prieure en cas de maladie, de mort, ou d'absence: un Trésorier, ou Syndic; un Secretaire & deux Ouvriers.

Les Officiers pourront être continuez pendant un trienne, & non au-delà.

Les Elections faites, le Secretaire en dressera un Acte, qui sera transcrit sur le livre de la Confrarie, & signé du Président & des Officiers. Ensuite on se rendra processionnellement devant l'Autel de la Vierge, en disant à l'alternative, le *Te Deum*; qui se conclura par les Versets & l'Oraison qui suivent.

✠. *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis.*

R. A Templo sancto tuo, quod est in
Jerusalem.

Ÿ. Domine exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

Oremus.

ACTIONS & Elections nostras, quaesumus, Domine, aspirando praevenire, & adjuvando proseguere: ut, cuncta nostra Electio & operatio, à te semper incipiat, & per te coepta finiatur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Le Supérieur exhortera brièvement les nouveaux Promis, à remplir saintement les fonctions de leurs emplois, & il leur donnera sa bénédiction.

Le lendemain, Dimanche des Rameaux; celui qui célébrera la dernière Messe, publiera les Elections du Prieur & de la Prieure, & du reste des Officiers nouvellement élus, après l'Évangile qui se dit ensuite de la Passion.

ARTICLE II.

*Du Prieur & de la Prieure ; du Sou-
prieur & de la Souÿprieure.*

LE Prieur & la Prieure seront obligez immédiatement après leurs Elections, d'établir dans tous les quartiers de la Ville des Confrères zélés & surveillans, pour être avertis de l'état des Confrères malades, afin de pourvoir à leurs besoins corporels & spirituels.

Ils convoqueront tous les trois mois une Assemblée, où l'on admettra ceux qui auront été en charge ; & on y conférera de ce qui regardera le bien, le progrès & les besoins de la société.

Si l'intérêt, les procez ou le divorce troubloient & desunissoient les Frères, ou les Sœurs, ils aviseront dans ces Assemblées à tous les moyens que la charité suggérera pour les réunir, & pour terminer leurs différens.

Semblablement si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, étoit tombé dans quelque faute digne de répréhension, on le corrigera charitablement selon les Régles de l'Evangile,

(a) afin de conserver (b) l'esprit d'unanimité dans le lien de la paix de Jésus - Christ.

La Prieure commettra deux Sœurs zélées pour avoir soin du linge & des Ornaments de la Chapelle, & de la parer aux jours de Festivité.

Le Prieur & la Prieure donneront de concert le Sermon de Notre-Dame des Agoni-fans.

ARTICLE III.

Du Trésorier.

LE Trésorier sera le dépositaire des dons & des Aumônes faits à la Chapelle. Il en tiendra un Registre, aussi bien que de la dépense; & il rendra ses comtes, toutes les fois qu'il en sera requis, devant le Supérieur, le Prieur & les autres Officiers. Il n'entreprendra ni réparations ni embellissemens, que par délibération d'une Assemblée.

Il fournira le nécessaire pour le service & Offices Divins aux Fêtes de la Confratrie, & aux Messes qui se célébreront pour les Confrères défunts.

Lorsque la Chapelle sera pourvûë, si dans les suites, les fonds augmentoient, on en emploiera une partie au soulagement des

(a) Matt. 18. 15. (b) Eph. 4. 3.

ARTICLE IV.

Du Secrétaire.

LE Secrétaire assistera à toutes les Assemblées, où il substituera quelqu'un à son défaut. Sa Fonction sera d'inscrire la Réception des Frères & Sœurs dans le livre de la Société; les Actes des Elections des Officiers, & des délibérations qui seront tenues dans les Assemblées.

ARTICLE V.

Des Ouvriers.

LES Ouvriers auront une Armoire au fonds de l'Eglise, pour y mettre les effets de la Chapelle. Ils passeront le Bassin à l'alternative, les Fêtes & les Dimanches; & sur tout à la sortie de la prière publique pour les Agonisans; & à la fin de chaque mois, ils remettront fidèlement au Trésorier, les Aumônes qu'ils auront recueillies.

Ils prendront les cierges que les postulans porteront à leur Réception; & ils auront soin de pourvoir au luminaire du Maître.

tre-Autel aux jours des Fêtes de la Confrérie, soit que le Saint Sacrement y soit exposé, soit qu'on y célèbre solennellement.

Les Ouvriers seront sur tout attentifs à avertir le Supérieur, lorsque quelque Confrère agonisera. Ils feront donner le signal de la prière par sept coups de cloche à la volée, de trois en trois par intervalles, en mémoire des sept douleurs de la Vierge, qu'on va invoquer pour le mourant, comme sa spéciale protectrice, & patronne générale de la Société.

Après le dernier coup de cloche, on tintera un peu de téns; & dès que l'Assemblée sera formée, les Ouvriers allumeront deux cierges, à l'Autel de la Chapelle; à moins que la dévotion des parens de l'Agonisant, n'en fournisse un plus grand nombre.

Ils distribueront ensuite le livre de la prière, dont ils auront devers eux plusieurs Exemplaires. Ils en présenteront un au Supérieur, à ses Assistans, & au reste des Confrères qui n'en auront pas. La prière faite, ils reprendront les livres, & les ferrent.

On avertit les Ouvriers qu'au cas qu'un Confrère agonisât dans la nuit, & à une heure indé pour ouvrir l'Eglise; ils en instruiront le Supérieur, qui fera la prière en particulier, avec la Communauté.

ARTICLE VI.

Des Fêtes de la Confrairie.

LA Fête principale se célébrera tous les Jours, le Vendredi de la semaine de la Passion, sous le Nom de Notre-Dame des-
 Agonisans. L'Indulgence plénière, avec l'exposition du Très-Saint Sacrement, s'ouvrira aux premières Vêpres; après Complies, on fera la procession, en chantant les Litanies ordinaires de la Vierge; dont le célébrant portera l'Image; & on donnera la bénédiction au retour. Le lendemain on chantera la grand'Messe pour les Confrères, on prêchera le soir à Complies, qui se termineront, comme la veille, par la Procession, & la Bénédiction du S. Sacrement.

Si la Société s'agrandit, & acquiert quelque fonds, on pourra rendre aussi solennelles les autres quatre Festivitez.

Quand on chantera la Messe aux cinq solennitez, elle sera destinée tant pour les Confrères présens, que pour les Fidèles qui pourroient être alors en agonie. Le lendemain de chaque Fête, & de l'enterrement de chaque Confrère, on fera un service des Morts, & on chantera le *Libera*.

EXERCICES DE PIÉTÉ
POUR LES CONFRÈRES.

LA piété est utile à tout, dit S. Paul; (a) mais les exercices corporels servent à peu de chose. Elle est utile à tout; c'est qu'animée de l'amour de Dieu, & du prochain, elle renferme tout; & nous fait faire un bon usage de tout. Par la piété enracinée dans la charité, nous accomplissons toute la loi & les Prophetes; nous glorifions Dieu, nous édifions nos Frères, & nous nous sanctifions nous-mêmes.

I. Vous glorifierez Dieu, chers Associés, dans la sanctification des Fêtes de notre Seigneur, de la Vierge, des Saints, & des vôtres, par la fréquentation des Sacremens, du moins aux principales solemnitez de l'année, & même plus souvent, selon les sages conseils de vos Directeurs spirituels.

De plus si vous les employez à assister aux Offices divins, aux Prédications, à la prière publique, & à toutes les pratiques de Religion que l'Eglise prescrit aux bons Fidèles.

II. Vous édifierez le prochain, lorsque vous soulagerez la misère des pauvres selon

(a) 1. Tim. 4. 8;

vosre pouvoir, que vous visiteriez de réms en réms les malades & les prisonniers, que vous consolerez les affligés, que vous donerez votre secours à ceux qui sont sans appui; que vous ferez paroître dans vosre conduite une vie éloignée de tout orgueil, de toute mondanité, sans faste, sans avarice, sans un attachement déréglé aux plaisirs & aux biens du monde; mais noblement désintéressé, plein de compassion pour les malheureux, d'amitié pour vos voisins, de respect pour les Grands, de bonté pour les petits, d'estime pour vos égaux, d'honnêteté pour tous.

III. Entre une infinité de moyens, que la piété suggère pour nosre sanctification, il n'en est point de plus aisé ni de plus chrétien pour un Confière, chef de famille, que de se faire un devoir, d'obliger les enfans & les domestiques, à faire tous les matins, le bon propos en commun, autant qu'il se pût. C'est par là que l'esprit de piété s'établit solidement dans les maisons, & qu'il se répand dans toutes les actions de la journée. Si vous ne pouvez que très-difficilement vaquer à ce pieux exercice, du moins faites tous les soirs, l'examen de conscience. Cette parole de l'Apôtre, (a) doit faire trembler les peres de famille; lors qu'il dit, que les

(a) 2. Tim. 5. 8.

Maîtres qui négligent d'inspirer la piété à leurs domestiques, sont pires que des infidèles.

Chaque Confrère, pour répondre à l'esprit de son Association, doit se rappeler tous les jours, la pensée de son Agonie; & sur tout, chaque Vendredi de l'année, il réfléchira sur l'agonie de Jésus Christ, & sur les douleurs de sa mère. Il honorerà la mémoire de ces grands misères, par un recueillement plus sérieux que dans les autres jours; il s'abstiendra des compagnies, des promenades, des visites inutiles, du jeu même les plus permis, & de toute sensualité dans les habits & à Table. Il assistera ce jour là au saint sacrifice de la Messe, & il renouvellera à la sainte Vierge, l'hommage qu'il lui a déjà fait, de la servir toute la vie, pour mériter son assistance à l'heure de la mort.

Les Associez doivent réciter chaque jour, ou les Litanies de la Vierge, ou cinq fois le *Pater* & cinq fois l'*Ave*.

Lors qu'on ne peut accompagner le saint Sacrement qu'on porte aux Confreres malades, ils doivent dire une fois le *Pater* & l'*Ave*: & cinq fois à leurs obsèques, ou le *De Profundis*.

○ *Précieux gain (a) que la piété; T. 1. & 2.*

(a) 1. Tim. 6. 6.

POUR LES CONFÈRES. 51
*inestimable, qui nous assure (b) les biens de
la vie présente, & qui nous promet les biens
de la vie future. Elle embrasse tout; le Ciel
& la Terre: Dieu le prochain & nous-mêmes.*

PRIÈRES PROPRES
POUR LES CINQ FÊTES
DE LA CONFRAIRIE.

*Litanies de la VIERGE, tirées de la
Sainte Ecriture.*

KYrie eleison. Christe eleison.
Kyrie eleison.
Christe audi nos.
Christe exaudi nos.
Pater de cœlis Deus, Miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus, Miserere.
Spiritus Sancte Deus, miserere.
Sancta Trinitas unus Deus, miserere.
Sancta Maria, Ora pro nobis.
Sancta Dei Genitrix, ora.
Sancta Virgo Virginum, ora.
Mater viventium, ora.
Mater pulchræ dilectionis, ora.
Mater Sanctæ spei, ora.
Paradisus voluptatis, ora.

(b) Ibid. 4. 8.

Lignum vitæ,	Ora pro nobis,
Domus sapientiæ,	ora.
Porta cœli,	ora.
Desiderium collium æternorum,	ora.
Civitas refugii,	ora.
Urbs fortitudinis,	ora.
Vena vitæ,	ora.
Clypeus omnibus sperantibus in te,	ora.
Gloria Jerusalem,	ora.
Sanctuarium Dei,	ora.
Tabernaculum fœderis,	ora.
Tabernaculum Dei cum hominibus,	ora.
Propitiatorium altissimi,	ora.
Altare Thianamatis,	ora.
Scala Jacob,	ora.
Arca Testamenti,	ora.
Speculum sine macula,	ora.
Virga Moïsis,	ora.
Virga Jesse,	ora.
Lilium inter spinas,	ora.
Robus ædens incombustus,	ora.
Vellus Gedeonis,	ora.
Thronus Salomonis,	ora.
Favus distillans,	ora.
Turtis eburnea,	ora.
Hortus conclusus,	ora.
Fons signatus,	ora.
Puteus aquarum viventium,	ora.
Navis luffitoris de longè portans panem.	
Mulier amicta sole,	ora.

Stella matutina , Ora pro nobis.
 Aurora confurgens , ora.
 Pulchra ut Luna , ora.
 Electa ut Sol , ora.
 Castrorum acies ordinata , ora.
 Solum Gloriæ Dei , Ora pro nobis

A cunctis periculis, libera nos Domina.
 Per Immaculatam Conceptionem tuam, lib.
 Per Sanctam Nativitatem tuam, libera.
 Per venerabilem præsentationem tuam, lib.
 Per admirabilem Annuntiationem tuam, lib.
 Per castissimam desponsationem tuam, lib.
 Per fructuosissimam Visitationem tuam, lib.
 Per Benedicti partus tui Expectationem lætissimam , libera nos Domina.
 Per mundissimam Purificationem tuam, lib.
 Per amarissimam passionem tuam, libera.
 Per gloriosissimam Assumptionem tuam , libera nos Domina.

Peccatores , Te rogamus supplices.
 Ut veram pœnitentiam nobis impetrare digneris, Te rogamus supplices.
 Ut Ecclesiæ sanctæ, cunctoque populo Christiano pacem & veram concordiam impetrare digneris, Te rogamus supp.
 Ut Fidei, spei & charitatis augmentum , nobis impetrare digneris, Te rogamus.
 Ut mentis & corporis integram puritatem , nobis impetrare digneris, Te rog. suppl.
 Ut veræ humilitatis, omniumque virtutum

- 54 *Litanies de la Vierge,*
 præsidia, nobis impetrare digneris, Te
 rogamus supplices.
 Ut societates, tibi ꝫ peculiari obsequio, de-
 votas, conservare & augere digneris, te
 rogamus supplices.
 Ut famulos tuos, in horâ mortis, prôte-
 gere & suscipere digneris, te rog. suppl.
 Ut omnibus fidelibus defunâtis requiem
 æternam, impetrare digneris, te rogam.
 Mater Dei, te rogamus supplices. *
 Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,
 Parce nobis, Domine.
 Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,
 Exaudi nos, Domine.
 Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,
 Miserere nobis.
-

Pour Notre-Dame des Agonisans.

ANTIENNE.

CUM vidisset Jesus matrem stantem
 juxta crucem, & Discipulum, quem
 diligebat, dicit Matri suæ : Mulier, ecce
 filius tuus. Deundè dicit discipulo, ecce
 Mater tua.

ÿ. Ora pro nobis Virgo dolorosissima,
 R. Ut digni efficiamur promissionibus
 Christi.

O R E M U S.

DEus in cuius passione, secundum Simeonis prophetiam, dulcissimam animam gloriosæ Virginis & matris Mariæ, doloris gladius pertransiuit: Concede propitius, ut, qui transfixionem ejus & passionem venerando recolimus, gloriosis meritis & precibus omnium sanctorum cruci fideliter astantium intercedentibus, passionis tuæ effectum felicem consequamur. Qui vivis & regnas cum Deo patre in unitate spiritus sancti Deus: Per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Pour la Purification, le 2. *Février.*

ANTIENNE.

HOdiè Beata Virgo Maria puerum Jesum præsentavit in Templo, & Simeon repletus spiritu sancto, accepit eum in ulnas suas, & benedixit Deum in æternum.

ÿ. Responsum accepit Simeon à Spiritu Sancto,

R. Non visurum se mortem, nisi videret Christum Domini.

O R E M U S.

OMnipotens sempiternus Deus, Majestatem tuam supplices exoramus, ut, sicut unigenitus filius tuus, hodiernâ die, cum

nostræ carnis substantia, in Templo est præsentatus; ita nos facias purificatis tibi mentibus præsentari. Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

Pour la Visitation. 2. *Juillet.*

ANTIENNE.

BEatam me dicent omnes generationes; quia ancillam humilem respexit Deus: Alleluia.

ψ. Benedicta tu in mulieribus.

℞. Et benedictus fructus ventris tui.

OREMUS.

UNigeniti tui, Domine, nobis succurrat humanitas: ut, qui natus de Virgine, matris integritatem non minuit, sed sacravit; in Visitationis ejus solemnibus nostris nos piaculis exuens, oblationem nostram tibi faciat acceptam, Jesus - Christus Dominus noster; Qui tecum vivit & regnat, in unitate spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Pour la Nativité. 8^e. *Septembre.*

ANTIENNE.

Nativitas tua Dei genitrix Virgo, gaudium annuntiavit universo mundo: Ex te enim ortus est Sol justitiæ, Christus Deus noster, qui solvens maledictionem, dedit benedic-

tionem ; & confundens mortem , donavit nobis vitam sempiternam.

Ÿ. Nativitas est hodiè sanctæ Mariæ Virginis.

Rz. Cujus vita inclita cunctas illustrat Ecclesias.

O R E M U S.

FAmulis tuis , quæsumus Domine , cælestis gratiæ munus impertire : ut , quibus Beatæ Virginis partus exitit salutis exordium , Nativitatis ejus votiâ solemnitas , pacis tribuat incrementum. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Pour la Présentation , le 21. Novem.

A N T I E N N E.

Beatâ Dei Genitrix Maria , Virgo perpetua , Templum Domini , sacrarium spiritûs sancti , sola sine exemplo placuisti Domino nostro Jesu Christo , Alleluia.

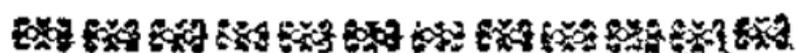
Ÿ. Dignare me , laudare te , Virgo Sacrata.

Rz. Da mihi virtutem , contra hostes tuas.

O R E M U S.

DEus qui Beatam Mariam semper Virginem , spiritus sancti habitaculum , hodiernâ die , in Templo præsentari voluisti : Præsta quæsumus , ut ejus intercessione , in Templo gloriæ tuæ præsentari mereamur.

58 *Prieres pour les cinq Fêtes*
mut. Per Dominum nostrum Jesum Christum
filium tuum, qui tecum vivit & regnat
in unitate ejusdem spiritus sancti Deus,
per omnia secula seculorum. Amen.



PRIÈRE PUBLIQUE DES AGONISANS,

Composée de cinq Pseaumes.

CHaque Société des Agonisans à la prière
différente, quoique toutes n'ayent
qu'une même fin. Celles qui sont établies
dans les Eglises des Freres Mineurs, ont
accoutumé de réciter cinq Pseaumes, avec
les Litanies de la Vierge : La plupart des
autres érigées ailleurs, se servent de la prière
que le Rituel Romain prescrit, pour la
Recommandation de l'Âme. On ne prétend,
pas qu'un usage doive prévaloir sur l'autre ;
& moins encore en imrouver aucun des
deux. Mais comme le Rite Romain met
proprement ses Oraisons, dans la bouche
des Ministres, & qu'il suppose que l'Agonisant
est sous leurs yeux ; pour le conduire
& l'exhorter jusqu'au dernier soupir, & remettre
même son Âme entre les mains des
Saints & des Esprits bienheureux, afin de la

présenter à Dieu ; & que tout au contraire la prière des Associez se doit dire dans le Temple , devant l'Autel de la Vierge , par conséquent loin du Mourant , les Pſeaumes paroissent plus convenables à l'un & à l'autre sexe des Fidèles aggrégez.

Il semble même qu'ils sont plus propres pour les faire entrer dans l'esprit de leur Institut , qui consiste à se conformer à Jésus - Christ Agonisant sur la Croix. Or il conste par l'Evangile (a) que notre divin Sauveur tira du fonds des Pſeaumes la prière qu'il y adressa à son Pere. Quelques Interprètes présumant même (b) qu'il récita dans son agonie , cent cinquante Versets du Pſautier ; qu'il commença par le Pſeume 21. *Deus , Deus meus* , & qu'il finit par le 6e. verset du Pſeume 30e. *In manus tuas commendo spiritum meum*.

C'est dans cette vûë qu'on préfère les Pſeaumes , & qu'on en a choisi cinq entre tous les autres. Dans le sens litteral , les Psalmistes y expriment leurs différentes tribulations , ou celles des Israélites ; & ils y tracent de hautes idées de la confiance qu'on doit voir en Dieu.

Le sens moral nous y dépeint au naturel

(a) Matth. 27. 46. item Marci. 15. 34. & Luc. 23. 46. (b) Hugo Card. in c. 27. Matth. & Durand. in ration. l. 5. c. 10. n. 12.

le triste état d'un Fidèle réduit à l'extrémité de la vie ; accablé de douleurs, environné des horreurs de la mort, assiégé de tentations violentes, & effrayé des Jugemens de Dieu ; mais que la Foi soutient, que l'espérance chrétienne élève, & que la charité console.

Le nombre même de ces cinq Pſeaumes est misterieux. Ils signifient les cinq playes adorables de J. C. où l'Agonisant destitué de tout secours, va puiser la grace & la consolation, comme dans les plus vives sources de notre salut. Et si à la fin des Pſeaumes, on fait intervenir la médiation de Marie, c'est afin, ainsi que l'explique St. Bernard, (a) que la Mere en montrant le sein à son cher Fils ; le Fils montre ses plaies à son Pere pour l'attendrir, fléchir sa justice, & obtenir de sa pure bonté le don des dons, je veux dire, la Grace finale & persévérante, sans laquelle toutes les autres sont inutiles.

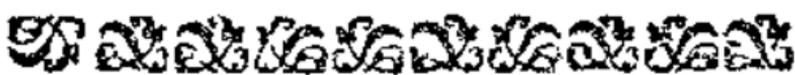
Cette idée nous a déterminé, chers Confrères, à vous donner une espèce de paraphrase sur chacun des 5. Pſeaumes, adaptée à chaque plaie du Sauveur. Comme la plupart bornent leur dévotion à une lecture précipitée & superficielle de ces Cantiques divins, nous avons crû d'obvier du moins

(a) S. Ber. apud discip. ser. 58.

de la prière des Agonisans. 61
en partie, à un abus si préjudiciable par ce
petit Ouvrage, qui n'est recommandable,
que par le zèle que nous avons pour votre
salut.

Les Peres de l'Eglise, qui ont vieilli sur
l'exposition des Pseaumes & qui les ont ad-
mirez, comme le livre le plus élevé, le plus
éloquent & le plus instructif de l'ancienne
loi; nous ont appris par leur exemple, l'es-
time que nous en devons faire, & l'atten-
tion que nous devons avoir pour découvrir
les veritez qu'ils cachent sous leur écorce.
N'effleurer que leur lettre, c'est les lire sans
fruit; il faut en extraire les sucs & les sels
par la réflexion. Or la paraphrase est une
clef très-propre pour nous ouvrir l'entrée
à l'esprit des Pseaumes, & nous en dévelop-
per les mystères. Elle rapproche & lie les
sens éloignez, concilie ceux qui semblent
contraires, & répand une clarté lumineuse
sur les endroits obscurs & difficiles: Elle
nous apprend à penser & à ajouter aux pen-
sées des autres; & elle nous fournit une in-
finité de sujets pour faire de sérieux retours
sur nous-mêmes. La lettre auparavant sèche,
dégoutante & pût-être malheureusement
ennuieuse pour plusieurs, qu'une explica-
tion étendue d'un Texte, dévoile; se fait
sentir, goûter, aimer. Dieu veuille que
celle-ci produise ces derniers effets dans cha-

62 *Application des cinq Pseaumes*
que Lecteur : & plus les Associez s'étudie-
ront à se rendre familière l'application des
Pseaumes par la Méditation, plus ils y trou-
veront des ressources consolantes dans l'ex-
trême besoin.



APPLICATION MORALE
DES CINQ PSEAUMES,

De la Prière publique des Agonisans ;

AUX CINQ PLAIES DE J. C.

APPLICATION DU 1er. PSEAUME

Qui est le 141. du Pseaudier.

DANS la lettre de ce Pseaume, où Da-
vid, poursuivi à mort, & réfugié dans
une Caverne, au milieu d'un affreux desert,
expose à Dieu ses disgraces, & implore son
assistance contre ses injustes ennemis ; on
voit une vive image d'un Fidèle à l'agonie.

Quelle foule d'objets lugubres frappent
son esprit, à la vûe d'une mort prochaine
& inévitable ! Combats au-dehors, (a) crainte
au-dedans ; regrets du passé, avenir peu

(a) 2. Cor. 7. 5.

attendu, mais présent qui va l'enveloppe dans une nuit éternelle : il descend tout vivant dans la solitude du sepulcre, & il erre déjà dans la region des tenebres & de l'horreur. Que peuvent lui inspirer ces tristes idées que des lamentations, qu'un cri général pour réclamer le secours de son Dieu. Oui Seigneur, *Dieu des Esprits* (a) *de tous les hommes*, *Esprit vous-même*, (b) Créateur de toutes choses : c'est à vous que j'adresse ma voix: *Verſet premier: Voce meâ ad Dominum clamavi*. Ce n'est pas la voix de ma bouche, que je vous prie d'écouter: son langage vous est étranger: mais écoutez ma voix intérieure, *voce mea*: la voix de mon cœur, la voix de ma foi, la voix de mes gémissemens : *voce meâ ad Dominum deprecatus sum*. C'est mon ame qui répand sa prière devant vous & qui l'arrose de mes larmes : v. 2. *Effundo in conspectu ejus orationem meam*. Si je vous exprime en détail l'amertume de mon affliction ; ce n'est pas que vous l'ignoriez, puisque tout est à nu & à decouvert à vos yeux : (c) *Et tribulationem meam ante ipsum pronuntio*. Mais Seigneur ! Permettez-moi de vous représenter, avec votre Serviteur Job, (d) *que ma chair n'est pas de bronze ; & que les coups*

(a) Num. 27. 16. (b) Joan. 4. 24. (c) Hebr. 4. 13. (d) Job. 6. 12.

terribles que me portent mes ennemis, ont épuisé mes forces: il ne me reste qu'un souffle de vie & que (a) les seules lèvres pour me plaindre: v. 3. *In deficiendo ex me spiritum meum. Scrutateur des cœurs & des reins: (b) vous connoissez la pureté de mes voies: Et tu cognovisti semitas meas.* Mais telle est la malice implacable de mes ennemis qu'ils m'ont caché de pièges dans cette voie même où je marchois, à dessein de m'y faire tomber: v. 4. *In via hac qua ambulabam absconderunt laqueum mihi.* Je cherchois de toutes parts quelque ressource pour me garantir de la pierre de scandale, qu'ils avoient mise sur mon chemin: v. 5. *Considerabam ad dexteram & videbam,* & j'envisageois des écueils encore plus dangereux. Je voïois que (c) tout n'est que vanité sous le Soleil: que (d) maudit est l'homme, qui met sa confiance en l'homme, & qui s'appuie sur un bras de chair: *Videbam,* je voïois l'iniquité, le mensonge, la perfidie & l'ingratitude inonder la face de la Terre: *videbam.* Je voïois & j'éprouvois comme vous, Mon Sauveur, que ce *Monde réprouvé*, (e) qui avoit refusé de vous connoître, après l'avoir comblé de vos bienfaits, me méconnoissoit aussi dans mon-

(a) Job. 19. 20. (b) Ps. 7. 10. (c) Prov. 1. 19.
 (d) Jer. 17. 5. (e) Joan. 1. 10.

adversité : & non erat qui cognosceret me. Tous se sont enfuis loin de moi, moi seul n'ai pû fuir aucune part : v. 6. *Perit fuga à me. Patens, Amis, Domestiques : Tous (a) sont occupe de leurs propres intérêts : nul ne pense à sauver mon Ame & à la gagner à Jesus - Christ : Non est qui requirat animam meam.*

Dans ce délaissement universel, je redouble mes cris vers vous, Seigneur ! v. 7. *Clamavi ad te Domine* : Je frappe à la porte de votre miséricorde, avec d'autant plus de confiance, que l'aspect de votre image crucifiée me rapelle votre amour pour moi. Oui Seigneur ! vous êtes mon unique espérance : *dixi, tu es spes mea* : Et vous seul ferez mon partage, non dans ce lieu d'exil, dans cette vallée de larmes où dominant le péché & la mort ; mais dans la terre des vivans où regnent la gloire & l'immortalité : *in terra viventium.*

Ecoutez donc les vœux ardens d'un cœur extrêmement humilié : v. 8. *Intende ad deprecationem meam, quia humiliatus sum nimis.* Je ne souhaite que de m'unir à vous sur cette Croix : que vos bras étendus m'y reçoivent, selon l'étendue de vos miséricordes infinies. J'ai eu autrefois la foiblesse

(a) Phi. 2. 21.

66 *Application des cinq Pseaumes*
 de regarder avec complaisance la droite de
 mondains (a) pleine d'iniquité : *considera-
 biam ad dexteram.* Mais aujourd'hui je
 prens une ferme résolution d'être toujours
 inséparablement attaché à la vôtre, pleine
 de graces & de bénédictions. Vous l'ouvrez
 sur cette Croix (b) pour nous ouvrir les
 Cieux, (c) ouvrez-la sur l'ouvrage de vos
 mains : vase d'argile (d) prêt à se briser.
 Déploiez en ma faveur la vertu de ce bras
 puissant, (e) qui a opéré tant de prodiges
 dans l'Univers, afin que je ne meure pas, &
 que je vive éternellement. Plais adorable,
 source de vie, puisque c'est là, selon le Sa-
 ge, qu'est renfermée (f) la plénitude des jours
 (g) & d'où découle un torrent intarissable
 de délices indicibles. Que votre droite dé-
 fende ma vie contre la multiplicité & la
 supériorité de mes persécuteurs : 26. 9. *li-
 bera me à persecuentibus me ; quoniam con-
 fortati sunt super me.* Je crains, Seigneur,
 que mon Ame, enveloppée, dans cette me-
 se de bois corruptible, (h) qui l'appesantit ;
 ne succombe entièrement sous leurs efforts
 redoublez : prévenez leur malice, & déga-
 gez-la au plutôt de ses liens ; (i) afin qu'elle

(a) Ps. 143. 11. (b) In hym. Resur. (c) Job. 14.
 11. (d) Ps. 2. 9. item. Apoc. 2. 27. (e) Ps. 117. 7.
 (f) Proverb. 3. 16. (g) Ps. 15. 11. (h) Sap. 9. 15
 (i) Phil. 1. 23.

die toujours avec vous. Sortez-la du cœrs ,
a) de cette mort où elle est captive, & pla-
ez la à la droite (b) dans votre Rèaume ,
pour benir de concert avec vos élus, la
gloire de votre saint Nom : v. 10. *Ed e de*
studia animam meam, ad confitendum no-
mini tuo. Toujours nouveaux admirateurs
le votre miséricorde, ils attendent avec une
sainte impatience que vous récompensiez
na fidélité de la même couronne (c) de justi-
ce : *me exp. Etant juste, donec retribuas mihi.*

APPLICATION DU SECOND PSEAUME,

Qui est le 122. du Pseaucier.

LE second Pseaume de la prière des
Lagonisans, est le 4^e. Canticque des Dé-
grés. L'Auteur en est inconnu. La lettre est
une prière très-touchante & très-conforme
l'affliction d'un mourant.

Me voici, Seigneur, près d'enir (d)
dans la voie de toute la terre. La ma-son
passagère que vous m'aviez bâtie (e) va se
dissoudre : ses fondemens de sable s'ébou-
lent ; (f) ses murailles penchent ; dans peu

(a) Rom. 7. 21. (b) Matth. 23. 33. (c) 2. Tim.
4. 8. (d) 3. Reg. 2. 2. (e) 2. Cor. 6. 1. (f) Ps.
61. 4.

68 *Application des cinq Pseaumes,*
 ce sera une triste mesure réduite en poussière. Où retrouver une demeure stable & permanente, que (a) dans la maison de votre pere, où il y en a pour tous les différens degrés de mérite? Que dans la sainte cité que vous habitez, & où vous avez établi le trône de votre Gloire? Céléste Jérusalem, séjour des bien-heureux, chère patrie, terme de mon pèlerinage, lieu désiré de mon repos éternel, vous êtes l'objet de mes affections & de mes vûes: *Verset 1. Ad te levavi oculos meos, qui habitas in caelis.*

La séduction des créatures ne tient plus mes yeux assourpis: l'éclat de vos flèches foudroyantes, (b) Seigneur, les a ouverts. Semblable à ces serviteurs qui, courbez sous les coups de verges dont on corrige leur indocilité, attachent leurs regards sur les mains de leurs maîtres, dans l'espérance, qu'ils ordonneront enfin à leurs ministres, de cesser leurs châtimens: v. 2. *Sicut oculi servorum in manibus dominorum suorum, & sicut oculi ancilla in manibus Dominae suae.* De même, ô mon Sauveur, mes yeux sont fixés sur vos mains, dans l'attente que votre justice satisfaite par les maux qu'elle me fait souffrir, vous m'accordiez miséricordieusement votre grace: *ita oculi nostri ad Dominum Deum nostrum, donec misereatur*

(a) Joan. 14. 2. (b) Hab. 3. 11.

nostri.

nostri. (a) Votre main m'a touché vivement : elle a desséché & (b) brisé mes os. Tout mon corps n'est qu'une blessure enflammée, & depuis la plante des pieds (c) jusqu'au haut de la tête, il n'y a rien de sain en moi. Mais Seigneur, votre main (d) qui mortifie, a la vertu de vivifier ; je n'en détournerai donc point mes yeux, que (e) ses consolations n'ayent rempli mon ame de joie, à proportion du grand nombre de douleurs, qui l'ont percée : *Donec misereatur nostri.*

Si votre droite a versé sur moi jusqu'à la lie de votre colère ; que votre gauche, où est le trésor (f) de vos richesses & de votre Gloire, selon le Sage : *in sinistra ejus divitia & gloria*, adoucisse la misère de ce Lazare languissant, & qu'elle le relève du sein de ses humiliations ; *Verf. 4. Misereere nostri Domine, misereere nostri ; quia multum repleti sumus despectione.*

Accordez-moi la même faveur qu'à l'Épouse ; soutenez-moi de votre droite ; (g) & que votre gauche s'appuie sur ma tête. L'imposition de cette main sacrée m'absoudra de tous mes péchez, & rendra la tranquillité à mon Ame, que le souvenir de ses crimes, jette dans le trouble & dans la confusion.

(a) Job. 19. 21. (b) Ps. 101. 4. (c) Isaië. 1. 6.
 (d) 1. Reg. 2. 6. (e) Prov. 3. 16. (f) Can. 2. 6.
 (g) Ps. 93. 194

Le Baume souverain, qui coule de cette précieuse plaie, guérira les fiennes; & comme autrefois le *Parfum répandu sur la Tête d'Aaron*, (a) communiqua une odeur suave à ses vêtements & le consacra au Seigneur; cette Onction sacrée effacera toutes les souillures, & la rendra digne de Dieu. Ses péchez lui avoient attiré la dérision de ses ennemis, enfliez de leur prospérité; v. 5. *Quia multum repleta est anima nostra opprobrium abundantibus & despectio superbis*; mais l'innocence recouvrée triomphera de leur orgueil. Leur mépris retombera sur eux mêmes, & mon bonheur fera leur opprobre & leur desespoir. Ils s'écrieront ces insensez, dans le serrement de leur cœur: *Voilà celui que nous accablions de nos railleries; nous avons crié qu'il feroit une mort fureste (b) & honteuse; & il est élevé au rang des enfans de Dieu, & son héritage est avec les Saints.*

APPLICATION

DU TROISIEME PSEAUME,

Qui est le 120. du Pseautier.

CE Pseaume est le second Cantique des degrés. On en ignore l'Auteur; mais

(a) Ps. 132. 2. (b) S2R. 1. ch. 2.

il est évident qu'il se propose d'exhorter le Peuple à se confier en Dieu dans quelque grande tribulation ; & c'est à quoi un Agonifant doit s'exciter.

(a) Je marche à grands pas, au milieu de l'ombre de la mort ; je n'entrevois que des précipices affreux, qu'un vaste abîme de douleur, où Satan voudroit m'entraîner ; si votre Croix, ô Sauveur ! n'est (ibid.) m'a consolation & mon soutien, j'ai tout à craindre. Souffrez que je me prosterne à ses pieds, & que j'embrasse les vôtres, que je les adore, que je les baise, comme la pécheresse, (b) & que je les baigne de mes larmes. Leurs traces sanglantes que je révére, m'ont tracé le chemin du Ciel, & elles m'apprennent que personne ne doit espérer d'entrer dans votre Royaume, sans passer (c) par beaucoup de tribulations. Près sacrez, seuls guides de la véritable voie, qui fûtes toujours occupés à chercher la Brebis égarée, & infatigables à rassembler les (d) dispersions d'Israël ; descendez du haut des saintes Montagnes, où mon Ame porte toutes ses vûes, & courez à mon aide : v. 1. *Levavi oculos meos in montes ; unde veniet auxilium mihi.*

Je n'attends du secours que de vous, Seigneur ! par la parole duquel, Dieu le pere,

(a) Pl. 15. 12. (b) Luc. 7. 38. (c) Act. 14. 22.
(d) Pl. 142. 2.

72 *Application des cinq Pseaumes,*
 ayant fait (a) toutes choses, a assujetti &
 mis sous vos piés (b) toutes choses, soit dans
 le Ciel, soit sur la Terre: Vers. 2. *Axilium*
meum à Domino, qui fecit celum & terram.
 Je fléchis donc les genoux sous votre nom;
 & sur tout sous la plaie de votre pié droit,
 & je vous conjure par le mérite du sang
 précieux; qui en sort avec abondance, d'as-
 fermir le m^e dans la droiture, (c) de vos
 sentiers, afin qu'il ne glisse pas sur les bords
 de l'éternité; qu'il ne (d) chancelle pas en-
 tre vous & Baal; mais qu'il demeure consta-
 ment attaché avec le vôtre, par la persévé-
 rance dans votre amour.

Ici les Associés unis de cœur & de bouche,
 avec leur Frère mourant, lui répondent en
 relevant sa confiance, comme abbatuë; nos
 Vœux sont les vôtres, cher Confrère; con-
 fiez-vous en Dieu. Nous le prions que vo-
 tre bon Ange Tutelaire ne se laisse point sur-
 prendre par aucun assoupissement: V. 3. *Ne-*
que dormitet qui custodit te, afin qu'il em-
 pêche le pié (e) de l'Age superbe d'appro-
 cher le vôtre, & de l'ébranler: *Non det in*
commotionem pedem tuum. Mais ne craignez
 rien, très-cher Frère: sachez que le sommeil
 ne peut ni appesantir les paupières, ni fer-
 mer les yeux de celui qui garde Israël: v. 4.

() Joak. 1. 3. (b) Pl. 8. 8. & Hebr. 2. 8.
 (c) Pl. 25. 12. (d) 3. Rcg. 8. 1. (e) Pl. 35. 12.

Ecce non dormitabis, neque dormiet qui custodit Israël. Soiez-vous même Israël, dit S. Augustin: [a] *Voiez Dieu par une foi vive: c'est lui qui est votre sentinelle & votre rempart v. 5. Dominus custodit te, Dominus protectio tua. Le Dieu fort (b), le Dieu des Armées, lui seul plus puissant que toutes les puissances de l'Enfer, se tient à votre droite, votre pié ne scauroit broncher: super manum dexteram tuam. Soiez, Israël: il sera pour vous ce Dieu redoutable, [c] qui fit des prodiges dans l'Égypte, & dans la Terre de Cham, & des choses terribles dans la Mer-rouge. Il renouvellera toutes les merveilles en votre faveur. Il étendra sur vous une nuée rafraichissante, [d] pour vous défendre contre les ardeurs du Soleil, & il allumera un feu pour vous éclairer dans les ténèbres de la nuit, & pour tempérer les froides & nuisibles influences de son Astie: v. 6. Per diem sol non uret te, neque luna per noctem. Vous n'avez à craindre sous l'ombre de ses ailes, ni l'étang [e] brûlant, de feu & de soufre qui tourmente jour & nuit la bête & ses faux Prophètes; ni [f] le froid insupportable de la colère de Dieu: per Diem.*

Souvenez-vous que, celui qui vous protège, tient en ses mains les clefs de la mort

(a) S. Aug. super hunc Psal. (b) Is. 1. 24. (c) Ps. 105. 22. (d) Ps. 104. 39. (e) Apoc. 19. 20. (f) Ps. 174. 6.

74 *Application des cinq Pſeaumes*,
 & de la vie, qu'il diſpenſe les biens & les
 maux, & qu'il ne permettra pas (a) que
 votre *An*e ſoit tentée au-deſſus de vos for-
 ces : v. 7. *Dominus cuſtodit te ab omni malo,*
cuſtodiat animam tuam Dominus. Il a pré-
 ſidé à votre naiſſance, il vous a conſervé
 dans votre berceau : v. 8. *Dominus cuſto-*
diat introitum tuum. Il vous a mené com-
 me par la main dans votre jeunefſe & dans
 tous vos âges différens : il vous ſoutient en-
 core ; *ex hoc nunc.* Et la bonté qui a été
 attentive à votre entrée dans ce monde,
 ſurveillera à votre ſortie pour vous condui-
 re à l'heureux terme de l'éternité ; *Exiitum*
tuum uſque in ſeculum.

APPLICATION

DU QUATRIÈME PŒAUME.

Qui eſt le 141. du Pſéautier.

LES Interprètes ſont partagez ſur l'au-
 tent de ce Pſéaume; mais tous convien-
 nent qu'il représente l'état d'un Juſte que
 des Infidèles, parmi leſquels il eſt captif,
 accablent de leurs railleries, & que l'eſpé-
 rance d'une prochaine liberté & de revoir le
 Temple du Seigneur, conſole. Tous les

(a) 1. Cor. 10. 13.

sentimens qui y sont exprimez, sont très-propres dans la bouche d'un Agonisant.

*Que je suis malheureux, (a) de ce que le tems de mon pèlerinage est si long ! mon habitation terrestre, (b) m'éloigne de vous, Seigneur, & de ma Patrie. Terre comme un étranger parmi les Citoyens de Cédar ; exposé à toute sorte d'insultes. Si toute la vie, (c) est une tentation continuelle : que cette tentation est violente & perilleuse à l'heure du trepas ? Le vaisseau est le jouet des flôts & des vagues pendant la vie ; mais à la mort, qu'il va heurter contre les écueils & se briser, le Tentateur n'oublie rien pour tout perdre. Il sait que ce moment est décisif. S'il nous perd, ou s'il nous gagne, c'est pour toujours : l'arbre d'imcuria (d) éternellement ou il sera tombé. Si vous n'arrêtez donc les efforts de ces esprits de malice, (e) ô Seigneur ! comment risquer à ce jour mauvais ? Assailli de toutes parts, combattu, épuisé, mon Ame tombe en défaillance, & comme un Cerf qu'une Meute cruelle poursuit, court après les sources d'eau pour y éteindre la soif qui le dévore ; mon ame altérée soupire après vous, source des eaux vives qui rejailissent à la vie éternelle : v. l. *Quimadmodum desiderat cervus**

(a) Ps. 119. 5. (b) 2. Cor. 5. 6. (c) Job. 7. 1.
(d) Eccle. 11. 3. (e) Joan. 4. 14.

76 Application des cinq Pseaumes ,
*ad fontes aquarum ; ita desiderat anima mea
ad te Deus.*

Quand est-ce donc, ô Dieu vivant & terrible ! que vous rassasierez le désir dont elle brûle, de jouir de votre présence ? v. 2. *Sivivit anima mea ad Deum fortem vivum ; quando veniam & apparebo ante faciem Dei ?* Quand est-ce que vous essuïerez les larmes que les ennemis de votre saint Nom me font répandre, & dont ils m'obligent de me repaître jour & nuit ; lorsqu'ils me disent en dérision : où est donc ton Dieu, dans lequel tu as mis ta confiance ? [a] qu'il vienne à ton secours & qu'il te protège dans l'extrême nécessité où tu es réduit : vers. 3. *Fuerunt mihi lacrima mea, panes die ac nocte ; dum dicitur mihi quotidie, ubi est Deus tuus.*

Je ne puis, Seigneur, me rapeller ces blasphêmes exécrables, sans fremir d'horreur en moi-même : v. 4. *Hac recordatus sum & effudi in me animam meam ;* il est vrai qu'à la vûe de vos rudes châtimens, ils ont cru que vous me traitiez, [b] comme votre ennemi ; mais moi qui sais que vous ne châtiez [c] que ceux que vous aimez, & que votre clémence succède toujours à vos épreuves ; j'ai une ferme croiance qu'après m'avoir délivré de mon esclavage, vous

(a) Deut. 3. 29. (b) Job. 19. 11. (c) Prov. 3. 12.

me conduirez du lieu de vos Tabernacles admirables, jusques dans la Maison de Dieu; que je passerai de votre Eglise militante, dans votre Eglise triomphante: *transibo in tabernaculum tabernaculi admirabilis, usque in domum Dei*. Et que vous m'admettez au festin de l'Agneau parmi les acclamations & les cris de joie de la Cour céleste: v. 5. *In voce exultationis, & confessionis, sonus epulantis*. Que vos allarmes cessent donc, ô mon Ame! ne vous laissez pas surmonter par une tristesse si amère: v. 6. *Quare tristis es, anima mea? & quare conturbas me?*

Espérez seulement en Dieu, & baisez la main débonnaire qui ne vous humilie que pour vous élever, & qui ne vous corrige si âprement que pour vous sauver: v. 7. *Spera in Deo... salutare vultus mei*. Souvenez-vous de la puissante protection qu'il accorda à nos peres, pour les rendre tranquilles possesseurs de cette Terre, où souloient (a) des ruisseaux de lait & de miel; & que les eaux du Jourdain & (†) la rosée du Mont-Hermon féertilisent. Si vous ne vous fondez que sur vous-même, ô mon Ame! vous serez troublée de mille inquiétudes; mais reposez vous sur votre Dieu, toute déflan-

(a) Num. 16, 14.

(†) Ps. 132, 3. & Deut. 4, 48. Mons Hermon, qui est Sion.

78 *Application des cinq Pseaumes,*
 ce disparoîtra : v. 8. *Ad me ipsum conturbata est anima mea ; propterea memor ero tui, de terra Jordanis & Hermonum, à monte modico.* Rendez gloire au Seigneur, le Dieu d'Israël, [a] ô mon Ame ! & confessez que l'abîme de vos péchez, a attiré sur vous l'abîme de sa justice : v. 9. *Abyssus, abyssum invocat.* Il a parlé ; & un déluge d'affliction vous a inondée : *In voce cataractarum marum : v. 10. Omnia excelsa tua & fluvius tui super me transferunt.*

• Mais vous, Seigneur, qui êtes [b] cet Ange du grand Conseil, qui tient [c] le pié droit sur la mer, & le gauche sur la terre, faites éclater votre miséricorde : v. 11. *In dis mandavit Dominus misericordiam suam.* Commandez à ces flôts impetueux, [d] & la tranquillité tenâtra dans mon Ame. Que votre pié gauche repousse Satan & ses complices, dans le goufre de feu qui leur a été préparé [e] dès l'origine du monde : fermez sur eux [f] le puis de l'abîme ; commandez à vos Anges de les enchaîner [g] dans les deserts de l'Égypte. Que votre adversaire, [h] & le nôtre, ce vieux serpent qui voudroit mordre & dévorer la fin d'une vie, [i] qui vous appartient, échoüe

(a) Josué. 7. 19. (b) Il. 9. 6. (c) Apoc. 10. 2.
 (d) Matth. 8. 28. (e) Mat. 25. 41. (f) Ps. 68. 16.
 (g) Tob. 8. 3. (h) I. Pet. 5. 8. (i) Gen. 3. 15.

dans ses iniques projets ; & en action de grâces , au milieu même de cette nuit ténébreuse d'adversité, je chanterai votre victoire ; & *notte Lanticum ejus*. Je ne vous offrirai ni Encens , ni Taureaux , ni Bœufs pour vous rendre mes hommages , ou pour vous faire agréer mes supplications ; [a] j'ai au-dedans de moi-même la victime du Sacrifice que vous aimez : c'est l'holocauste d'un cœur contrit & humilié : v. 12. *Apud me oratio Deo vita mea*. Je vous adorerais comme le principe , le conservateur , le protecteur & le terme de ma vie : *dicam Dea susceptor meus es*. D'où vient donc que je suis dans votre oubli ? v. 13. *Quare oblitus es mei ?* Une mère pût-elle oublier l'enfant qu'elle a porté [b] dans ses entrailles ? Ne m'avez-vous pas tiré du néant de la nature par la vertu vivifiante de votre souffle ; & du néant de mon péché par le sang de vos plaies ? Pourquoi souffrez-vous , qu'un si grand poids de tristesse , accompagne mes pas ; & que mes ennemis acharnez , non-seulement arment leurs mains pour briser mes os , comme [c] des lions sur eux ; mais encore qu'ils aiguissent leurs langues , pour me charger d'opprobres & de malédictions ? *Quare contristatus incedo , dum affligit me inimicus ?* v. 14. *Dum confiteor*

(a) S. Aug. in hunc Ps. (b) L. 45. 15. (c) Jo 38. 13.

80 *Application des cinq Pseaumes,*
guntur ossa mea, exprobraverunt mihi. . .

Votre justice [a] visite sans doute mes iniquitez : qu'elle frappe donc dans ce monde, pourvû que votre miséricorde me pardonne dans l'autre. Il vous fera Grace, ô mon Ame ? ayez cette humble confiance. Si vos fiers ennemis ont l'audace de vous demander, à tout moment, d'un air moqueur ; où est ton Dieu ? v. 15. *Dum dicunt mihi per singulos dies ubi est Deus tuus ?* Fermez les oreilles aux impies suggestions [b] de l'enchanteur. Encore un peu de têmes ; & bien-tôt il le trouvera, le Dieu vengeur, cet ennemi de toute justice ; & il le forcera de vous servir [c] de marche pié au jour de votre triomphe dans la Gloire, où vous le verrez face à face, votre Sauveur & votre Dieu ; & où vous chanterez devant son trône, un cantique nouveau, dans tous les siècles des siècles : v. ult. *Spera in Deo ; quoniam adhuc confitebor illi, salutare vulnûs mei, & Deus meus.*

[a] Ps. 88. 33. [b] Ps. 57. 6. [c] Ps. 109. 2.

APPLICATION

A P P L I C A T I O N
DU CINQUIÈME PSEAUME,

Qui est le 24. du Psautier.

DAVID persécuté par Saül, confesse dans ce Pseaume, que ses péchez lui ont attiré cette disgrâce. Il en gémit devant Dieu, le prie de lui pardonner les erreurs & les ignorances de sa jeunesse, & de le protéger contre l'injuste haine de ce puissant ennemi. N'est ce pas tout ce qu'on doit attendre de la piété d'un fidèle Agonisant ?

C'est avec confiance, Seigneur, que mon ame élevée par ses desirs, [a] se présente devant le trône de la grace, afin d'y recevoir miséricorde & d'y trouver du secours dans cet extrême besoin : que je ne sois pas confondu dans mon attente, & que votre refus ne m'attire point la risée de mes ennemis :
v. 1. *Ad te Domine levavi animam meam ; Deus meus in te confido, non erubescam, neque irrideant me inimici mei.* Je fais que, c'est par la patience, [b] qu'il faut courir dans la pénible carrière qu. m'est ouverte, afin de posséder [c] mon ame ; au fin arrête-je mes yeux sur Jésus-Christ, Auteur & Con-

(a) Hebr. 4. 16. (b) Ibid. 12. 1 (c) Luc. 21. 19.

82 *Application des cinq Pseaumes,*
sommaire de la Foi, qui, ayant souffert
l'ignominie de la Croix, tandis qu'il dépen-
doit de lui de vivre, [a] dans la gloire &
même à son exemple, d'attendre avec
résignation votre sainte volonté; très-con-
vaincu, que tous ceux qui supportent pa-
tiemment vos retardemens, ne tomberont
jamais en confusion: v. 2. Etenim universi
qui se expectant non confundentur.

Qu'une honte inéfaçable soit gravée sur
 le front de ceux, qui de gaieté de cœur, se
 plongent dans l'injustice: v. 3. *Confundantur*
omnes iniqua agentes, si pervacue. Mais
 vous, Seigneur! qui êtes [b] la voie, la
 vérité & la vie; qui m'avez instruit de vo-
 tre loi & de vos préceptes: v. 4. *Vias tuas*
demonstravi mihi, & semitas tuas edoce me:
 qui avez dirigé mes pas dans la véritable
 route du salut: v. 5. *Dirige me in veritate*
tua. . . . Souvenez-vous de vos miséricordes
 éternelles: v. 7. *Remissere miserationum*
marium, Domine. Si quelquefois je me suis
 écarté de votre voie, vous sçavez que le
 plus souvent, [c] j'ai fait le mal, que je ne
 voulois pas; & qu'empporté par la loi d'une
 chair criminelle, à laquelle j'ai été assujéti,
 [d] par la corruption de mon berceau, l'ig-
 norance a souillé ma jeunesse, plutôt que

(.) 12. (b) Joan. 14. 6. (c) Rom. 7.
 15. (d) Ps. 50. 7.

ma volonté : oubliez, ô mon Dieu ! les égaremens de ce têmes d'ivresse, & de fureur :
v. 7. *Delicta juventutis meae, & ignorantias meas ne memineris.*

Pardonnez-moi, Seigneur ! selon vos miséricordes ; vous qui êtes la bonté même :
v. 8. *Secundum misericordiam tuam, memento mei tu, propter bonitatem tuam,* plein de douceur & de droiture, donnez un frein à mes convoitises, afin que je ne rechâte point :
v. 9. *Dulcis & rectus Dominus, propter hoc, legem dabit delinquentibus in via.* Prescrivez vos ordonnances à ce pécheur docile & pénitent : v. 10. *Diriget mansuetos in iudicio, docebit vias suas suas.* Et il marchera exactement dans vos voies qui ne sont, que miséricorde, & que vérité, pour vos fidèles serviteurs : v. 11. *Universa via Domini misericordia & veritas, requirunt. bus testamentum ejus. . . .*

Mon péché est grand, je l'avouë ; mais votre nom devant lequel toutes les puissances du Ciel & de la Terre [a] se courbent, est encore plus grand : faites sur-abonder la grace, où le péché a (b) abondé : Sauvez la gloire de votre nom ; & sauvez-moi : v. 12. *Propter nomen tuum propitiaberis peccato meo, multum est enim.*

Quel mortel a eu la crainte du Seigneur,

(a) Phil. 2. 10. (b) Rom. 29. 5.

84 *Application des cinq Pseaumes,*
à qui il n'aic indiqué [a] les voies de la sagesse, pour le faire marcher sûrement dans l'état de vie qu'il a librement embrassé : v. 13. *Quis est homo qui timet Dominum ? In quem statuit ei in via quam elegit.* Qu'il dise, s'il n'a pas joui d'un bonheur constant, & s'il n'a pas transmis un riche héritage à la posterité : v. 14. *Anima eius in bonis demorabitur, & semen eius hereditabit terram.* Le plus foible qui le craint, & à qui il lui a plu de manifester son alliance, trouve en lui un appui mébranlable : v. 150. *Firmamentum est Dominus timensibus eum, & testamentum ipsius ut manifestetur illis.*

Tous les siècles, qui de génération en génération publient vos magnifiques bienfaits, m'obligent à porter sans cesse mes regards sur vous, dans l'espérance que vous me favoriserez des mêmes graces ; qu'ayant bû jusqu'à la lie, dans la coupe de vos élus, vous me ferez part [b] de leur félicité ; & qu'ayant veillé à leur défense, vous me défendrez des embuches que me tendent mes ennemis : v. 16. *Oculi mei semper ad Dominum, quoniam ipse evellat de laqueo pedes meos.* Jetez donc réciproquement vos regards miséricordieux, Seigneur ! sur ce pauvre Agonisant, abandonné à lui-même : v. 17. *Respice in me & miserere mei, quia*

[a] Prov. 1. 7. [b] Rom. 8. 17.

unicus & pauper sum ego.

Un torrent (a) d'absinthe & de fiel a séché & anéanti mon cœur : v. 18. *Tribulationes cordis mei multiplicatae sunt.* Le vôtre, ô mon Sauveur ! que j'entrevois au travers de la plaie de votre côté, est seul capable de dissiper, ou du moins d'adoucir mon amertume. Que ne dois-je pas espérer, à la vûe d'une marque si signalée de votre amour pour moi ? *En est-il de plus grande (b) que de donner la vie pour ses amis ?* Qu'est-ce donc que de la livrer pour ses propres ennemis ? charité excessive qui exigeroit un même retour. *Votre cœur ne cesse aussi d'appeler le mien : (c) vous l'invitez avec l'Épouse, (d) à se réfugier dans le creux de la pierre, qui (e) est vous-même ;* qu'il aille donc s'abîmer dans cet Océan d'amour & de miséricorde, qu'il pénètre dans ce sanctuaire de la grâce, & qu'il trouve dans cet azile sacré (f) une forteresse inaccessible, aux traits de ces impitoyables persécuteurs.

Voiez comme ils se sont multipliés, & avec quel excès de haine & de rage, ils cherchent à m'écraser, & à surajouter à mes humiliations & à mes souffrances : affran-

(a) Thren. 3. 19. (b) Joan. 15. 13. (c) Prov. 23. 26. (d) Can. 2. 14. (e) I. Co. 10. 1. (f) Prov. 18. 10.

86 *Application des cinq Pseaumes,*
chassez-moi de leurs poursuites sanguinaires;
& pardonnez-moi toutes mes offenses: de
necessitatibus meis erue me. v. 19. Vide hu-
mi: statem meam. . . v. 20. Respice inimicos
meos, quoniam multiplicati sunt, & odio.

C'est en vain que je veillerois sur mon
ame; (a) si vous ne la gardez vous-même
par votre grace. Mes ennemis prévaudroient
sur ma vigilance: ne leur donnez pas cet
avantage; ils me feroient rougir de honte
par leurs invectives; & leurs reproches san-
glans rejailliroient sur vous, puisque j'ai
toujours espéré en votre protection: v. 21.

Custodi animam & erue me; non erubescam,
quoniam speravi in te.

Ceux qui aiment l'innocence & qui ont
le cœur droit, touchés de ma fermeté à at-
tendre votre secours, ont tendrement com-
pâti à mes malheurs; & ils les ont partagez
avec moi. Le même esprit de charité & d'u-
nion fraternelle qui les avoit associez avec
moi pendant la vie, les tient encore atta-
chez à moi, à l'heure de ma mort; v. 22.

Innocentes & recti adhaeserunt mihi, quia
justinui te. Que vos oreilles (b) se rendent
attentives à la voix de l'ardente prière,
qu'ils vous adressent aux piés de vos Au-
tels; & favorable à leurs vœux, délivrez,
ô Seigneur! délivrez cet enfant de la posté-

(a) Ps. 126. 2. (b) Ps. 129. 2.

rité d'Israël, de toutes les accablantes tribulations: *v. ult. Libera, Deus, Israel, ex omnibus tribulationibus suis.*

C'est à peu près dans cet esprit que les Confrères doivent réciter les Pseaumes suivans. On a cru qu'une traduction en François soutiendrait mieux l'attention en les lisant; on y a mis à côté celle de Mr. de SACI, comme la plus correcte & la plus châtiée.

Il ne me reste, chers Associez, qu'à vous exhorter à purifier vos cœurs, avant d'ouvrir vos leures. Entrez dans les mêmes dispositions, où vous voudriez être au lit de la mort. Agonisez avec votre frère agonisant; & priez pour lui avec la même ferveur que vous souhaiteriez qu'on priât pour vous, en ce moment qui est pré-sente, les prières que vous ne croîz.

Le signal de la prière fait, comme il a été dit ci-dessus; un nombre de Confrères assemblez & l'Autel de la Vierge illuminé; le Supérieur à genoux avec ses Prêtres, commencera la psalmodie d'un ton intelligible, & tous les Confrères répondront à l'alternative.

Ceux qui ne pourront assister à l'Eglise, réciteront dévotement la même prière chez eux.

PRIERE PUBLIQUE
POUR LES CONFRERES
AGONISANS.

ANTIENNE.

Deiſte.

Ne vous ſouvenez pas.

PSEAUME I.

Ps. 1.

VOce meâ ad Do-
minum clama-
vi : voce meâ ad
Deû deprecatus ſum.

2. Effundo in conſ-
pectu ejus orationem
meam : & tribulatio-
nem meam , ante ip-
ſum pronuntio.

3. In deficiendo ex
me ſpiritus meus :
& tu cognoviſti ſe-
mitas meas.

4. In via hac , quâ
ambulabam , abſcon-
derunt laqueum mihi.

J'Ai élevé ma voix
pour crier vers le
Seigneur ; j'ai élevé
ma voix , pour prier le
Seigneur.

2. Je répans ma prié-
re en ſa préſence ; &
j'expoſe devant lui
mon extrême affliction.

3. Lorsque mon Amé
eſt toute prête à me
quitter , & vous con-
noiſſez mes voies , Sei-
gneur !

4. Ils m'ont tendu un
piége en ſecret ; dans
une voie où je mar-
chois.

5. Considerabam
ad dexteram, & vi-
debam : & non erat
qui cognosceret me.

6. Periiit fuga à
me : & non est qui re-
quirat animam meã.

7. Clamavi ad te,
Domine : dixi ; tu es
spes mea in terrâ vi-
ventium.

8. Intende ad de-
precationem meam :
quia humiliatus sum
nimis.

9. Libera me à per-
sequentibus me : quia
confortati sunt super
me.

10. Educ de custo-
diã animam meam,
ad confitendum no-
mini tuo : me expec-
tant justî, donec re-
tribuas mihi.

Gloria Patri, & Fi-
lio : & spiritui sancto.

Sicut erat in prin-
cipio, & nunc &

5. Je considérois à
ma droite, & je regar-
dois : & il n'y avoit
personne qui me con-
nût.

6. Tout moyen de
m'enfuir m'est ôté : &
nul ne cherche à sau-
ver ma vie.

7. J'ai crié vers vous,
Seigneur ! j'ai dit vous
êtes mon espérance
dans la terre des vi-
vans.

8. Soyez attentif à
ma prière : parceque
je suis extrêmement
humilié.

9. Délivrez-moi de
ceux qui me persécu-
tent : parcequ'ils sont
venus plus forts que
moi.

10. Tirez mon Ame
de la prison où elle est,
afin que je benisse vo-
tre nom : les Justes sont
dans l'attente de la
justice que vous me
rendrez.

Gloire soit au Pere,
au Fils ; & au Saint-
Esprit.

Et qu'elle soit telle
aujourd'hui & toujours,

semper : & in sæcula
sæculorum. Amen.

qu'elle a été dès le commencement, & qu'elle sera dans la suite des siècles. Ainsi soit-il.

P S E A U M E II.

ψ. I.

ADtelevavi oculos meos, qui habitas in cœlis.

2. Ecce sicut oculi servorum, in manibus dominorum suorum.

3. Sicut oculi ancillæ in manibus dominæ suæ : ita oculi nostri ad Dominum Deum nostrum, donec misereatur nostri.

4. Miserere nostri, Domine, miserere nostri : quia multum repleti sumus despectione.

5. Quia multum repleta est anima

J'Ai élevé les yeux vers vous, mon Dieu : qui habitez dans les Cieux.

2. Comme les yeux des serviteurs, sont attentifs sur les mains de leurs Maîtres.

3. Et comme les yeux de la servante, sont attentifs sur les mains de sa Maîtresse ; de même nos yeux sont fixés vers le Seigneur notre Dieu, en attendant qu'il ait pitié de nous.

4. Aïez pitié de nous, Seigneur, aïez pitié de nous : parceque nous sommes remplis de confusion & dans le dernier mépris.

5. Parceque notre Ame est toujours remplie de confusion, é-

nostra opprobrium abundantibus & despectio superbis.

tant devenuë un sujet d'opprobre à tous ceux qui sont dans l'abondance, & de mépris aux superbes.

Gloria Patri & Filio:
& Spiritui sancto.

Gloire soit, &c. . .

Sicut, &c. . .

Et telle, &c.

P S E A U M E III.

Ps. I.

LEVAVI oculos
meos in montes:
unde veniet auxilium
mihî.

J'Ai élevé les yeux
vers les montagnes:
d'où me doit venir dū
secours.

2. Auxilium meum
à Domino: qui fecit
cælum & terram.

2. Mon secours me
doit venir du Seigneur:
qui a fait le Ciel & la
terre.

3. Non det in com-
motionem pedem tu-
um: neque dormitet
qui custodit te.

3. Qu'il ne permette
point que votre pié
soit ébranlé: & que
celui qui vous garde
ne s'endorme point.

4. Ecce non dor-
mitabit neque dor-
miet qui custodit Is-
raël.

4. Assurément celui
qui garde Israël ne
s'affoupira, ni ne s'en-
dormira point.

5. Dominus custo-
dit te, Dominus pro-
tectio tua: super ma-
num dexteræ tuæ.

5. Le Seigneur vous
garde, le Seigneur est
à votre main droite,
pour vous donner sa
protection.

6. Per diem sol non uret te : neque luna per noctem.

6. Le Soleil ne vous brûlera point dans le jour, ni la Lune pendant la nuit.

7. Dominus custodit te ab omni malo: custodiat animam tuam Dominus.

7. Le Seigneur vous garde de tout mal: que le Seigneur garde votre Ame.

8. Dominus custodiat introitum tuum: & exitum tuum: usque in sæculum.

8. Que le Seigneur soit votre garde, tant à votre entrée qu'à votre sortie, dès maintenant & pour toujours.

Gloria Patri, &c.

Gloire soit, &c.

Sicut erat, &c.

Telle qu'elle, &c.

P S E A U M E I V.

ŷ. 1.

QUERNADMODUM desiderat cervus ad fontes aquarum : ita desiderat Anima mea ad te, Deus.

Comme le Cerf soupire après les eaux: de même mon cœur soupire vers vous, ô mon Dieu!

2. Sitiivit anima mea ad Deum fontem vivum : quando veniam & apparebo ante faciem Dei ?

2. Mon Ame est toujours brûlante de soif pour Dieu, pour le Dieu fort & vivant : quand viendrai-je & quand paraîtrai-je devant la face de Dieu ?

3. Fuerunt mihi lacrimę meę panes,

3. Mes larmes m'ont servi de pain, le jour

die ac nocte : dum dicitur mihi quotidiè, ubi est Deus tuus ?

4. Hæc recordatus sum & effudi in me animam meam: quoniam transibo in locum Tabernaculi admirabilis usque ad domum Dei.

5. In voce exultationis & confessionis; sonus epulantis.

6. Quare tristis es anima mea ? Et quare conturbas me ?

7. Spera in Deo ; quoniam adhuc confitebor illi : salutare vultus mei & Deus meus.

8. Ad me ipsum anima mea conturbata est ; propterea memor ero tui de terra Jordanis & Hermo-

& la nuit ; lors qu'on me dit tous les jours : où est ton Dieu ?

4. Je me suis souvenu de ces choses , & j'ai répandu mon Ame au-dedans de moi-même ; parceque je passerai dans le lieu du Tabernacle , admirable , jusqu'à la Maison de Dieu.

5. Au milieu des chants d'allégresse , & de louange , & des cris de joie , de ceux qui font dans un grand festin.

6. Pourquoi mon Ame êtes-vous triste ? Et pourquoi me troublez-vous ?

7. Espérez en Dieu ; parceque je dois encore le louer , comme celui qui est le salut & la lumière de mon visage , & mon Dieu.

8. Mon Ame a été toute troublée en moi-même ; c'est pourquoi je me souviendrai de vous , en pensant à la Terre du Jourdain , à

min à monte modico

Hermon & à la petite montagne.

9. Abyssus abyssum
invocat : in voce ca-
taractarum tuarum

9. Un abîme appelle
& attire un autre abî-
me : au bruit des tem-
pêtes & des eaux que
vous envoieZ.

10. Omnia excelsa
tua & fluctus tui ; su-
per me transierunt.

10. Toutes vos eaux
élevées comme des
montagnes, & vos flôts
ont passé sur moi.

11. In die mandavit
Dominus misericor-
diam suam ; & nocte
canticula ejus.

11. Le Seigneur a en-
voyé sa miséricorde
durant le jour, & je lui
chanterai la nuit un
canticque d'action de
graces.

12. Apud me oratio
Deo vice mea ; dicam
Deo , susceptor meus
es.

12. Voici la prière
que j'offrirai au dedans
de moi , à Dieu qui est
l'Auteur de ma vie , je
dirai à Dieu , vous êtes
mon défenseur & mon
Refuge.

13. Quare oblitus
es mei ? & quare con-
turbatus incedo, dum
affligit me inimicus ?

13. Pourquoi m'avez-
vous oublié ? Et pour-
quoi faut-il que je
marche tout accablé
de tristesse, tandis que
je suis affligé par l'en-
nemi ?

14. Dum confrin-
guntur ossa mea : ex-
probraverunt mihi qui
circabant me inimici
mei.

14. Pendant qu'on
brise mes os, mes en-
nemis, qui me périéc-
cutent, ni accablent
par leurs reproches.

15. Dum dicunt mihi per singulos dies , ubi est Deus tuus ? quare tristis es anima mea , & quare conturbas me ?

16. Spera in Deo ; quoniam adhuc confitebor illi : salutare vultus mei & Deus meus.

Gloria Patri , &c.
Sicut erat , &c.

15. En me disant tous les jours , où est ton Dieu ? Pourquoi , mon Ame , êtes vous triste ? Et pourquoi me remplissez-vous de trouble.

16. Espérez-en Dieu ; parceque je dois encore le louer, comme celui qui est le salut , & la lumière de mon visage , & mon Dieu.

Gloire soit , &c.
Et telle qu'elle , &c.

P S E A U M E V.

Ps. 1.

AD te Domine levavi animam meam : Deus meus , in te confido , non erubescam.

2. Neque irideant me inimici mei ; etenim universi qui sustinent te , non confundentur.

3. Confundantur omnes iniqua agen-

J'Ai élevé mon Ame, vers vous, Seigneur ! je mets ma confiance en vous , mon Dieu ! ne permettez pas que je tombe dans la confusion.

2. Et faites que mes ennemis ne se moquent point de moi ; car tous ceux qui vous attendent avec patience , ne seroient point confondus

3. Que tous ceux qui commettent l'iniquité

tes, supervacûe.

4. Vias tuas, Domine, demonstra mihi; & semitas tuas edoce me.

5. Dirige me in veritate tua, & doce me: quia tu es salvator meus; & te sustinui, totâ die.

6. Reminiscere miserationum tuarum, Domine; & misericordiarum tuarum, quæ à sæculo sunt.

7. Delicta juventutis meæ, & ignorantias meas nò memineris.

8. Secundum misericordiam tuam, memento mei tu: propter bonitatem tuam, Domine.

9. Dulcis & rectus Dominus; propter hoc legem dabit de-

en vain, soient couverts de confusion.

4. Montrez-moi, Seigneur, vos voies; & enseignez-moi vos sentiers.

5. Conduisez-moi dans la voie droite de votre vérité, & instruisez-moi; parceque vous êtes le Dieu, mon Sauveur, & que je vous ai attendu avec constance, durant tout le jour.

6. Souvenez-vous de vos miséricordes, Seigneur, souvenez-vous de vos miséricordes, que vous avez fait paroître de tout têmes.

7. Ne vous souvenez point des fautes de ma jeunesse, ni de mes ignorances.

7. Souvenez-vous de moi selon votre miséricorde; souvenez-vous en, Seigneur, à cause de votre bonté.

9. Le Seigneur est plein de douceur & de droiture; c'est pour cela qu'il donnera à ceux

qui

linquentibus in via.

qui péchent, la loi qu'ils doivent suivre dans la voie.

10. Dirige mansuetos in iudicio : & docebit mites vias suas.

10. Il conduira dans la justice, ceux qui sont dociles ; il enseignera ses voies, à ceux qui sont doux.

11. Universæ viæ Domini, misericordia & veritas ; requirēbus testamentum ejus & testimonia ejus.

11. Toutes les voies du Seigneur, ne sont que miséricorde, & que vérité, pour ceux qui recherchent son testament, & ses préceptes.

12. Propter nomen tuum, Domine ; propitiaberis peccato meo ; multum est enim.

12. Vous me pardonnerez mon péché, Seigneur, parce qu'il est grand ; & vous le ferez pour la gloire de votre Nom.

13. Quis est homo qui timet Dominum ? legem statuit ei in viâ quam elegit.

13. Qui est l'homme qui craint le Seigneur ? il lui a établi une loi, dans la voie qu'il a choisie.

14. Anima ejus in bonis demorabitur ; & semen ejus hæreditabit terram.

14. Son âme demeurera paisiblement dans la jouissance de ses biens ; & sa race aura la terre en héritage.

15. Firmamentum est Dominus timentibus eum : & testamentum ipsius, ut

15. Le Seigneur est le ferme appui de ceux qui le craignent ; & il doit leur faire connaître son testament.

manifestetur illis.

16. Oculi mei semper ad Dominum ; quoniam ipse evellat de laqueo pedes meos.

17. Respice in me, & miserere mei ; quia unicus & pauper sum

18. Tribulationes cordis mei multiplicatæ sunt ; de necessitatibus meis erue me.

19. Vide humiliatam meam & laborem meum ; & dimitte universa delicta mea.

20. Respice inimicos meos, quoniam multiplicati sunt : & odio iniquo oderunt me.

21. Custodi animam meam & erue me : non erubescam, quoniam speravi in te.

22. Innocentes &

16. Je tiens toujours mes yeux élevez, vers le Seigneur, parceque c'est lui qui retirera mes piés du piège qu'on aura dressé.

17. Jettez vos regards sur moi, & ayez compassion de l'état où vous me voyez, car je suis seul & pauvre.

18. Les afflictions se font multipliées au fond de mon cœur ; délivrez-moi des nécessitez malheureuses où je suis réduit.

19. Regardez l'état si humilié & si pénible, où je me trouve ; & remettez-moi tous mes péchez.

20. Jettez les yeux sur mes ennemis, sur leur multitude, & sur la haine injuste qu'ils me portent,

21. Gardez mon ame, & me délivrez ne permettez pas que je rougisse, après avoir espéré en vous : &

22. Les Innocens, &

recti a dñserunt mihi ; quia sustinui te.

ceux qui ont le cœur droit, sont demeurés attachés à moi, parce que je vous ai attendu, avec patience.

23. Libera, Deus, Israël ; ex omnibus tribulationibus suis.

23. Délivrez Israël, ô mon Dieu de tous ses sujets d'affliction.

Gloria Patri, &c.

Gloire soit au Père.

A N T I E N N E.

Delicta juventutis meæ, & ignorantias meas, ne memineris, Domine.

Ne vous souvenez pas, Seigneur, des fautes de ma jeunesse, ni de mes ignorances.

R E P O N S.

(a) R. Domine Jesu Christe, Rex Gloriæ, libera animam Fidelis hujus Agonifantis, de pœnis inferni, & de profundo lacu ; libera eam de ore leonis ; ne absorbeat eam Tartarus ; ne cadat in obscurum ; sed significet sanctus Michaël representet eam, in lucem sanctam.

R. Quam olim Abrahamæ promissisti, & semini ejus.

Ÿ. Merita & preces Genitricis tuæ tibi

(a) Selon quelques Théologiens, ce répons qui sert d'offertoire aux Messes des Morts, étoit une ancienne prière pour les Agonifans.



offerimus : Tu suscipe pro Anima illius
quam pretioso sanguine redemisti ; Fac eam
Domine , de morte transire ad vitam.

R. Quam olim Abraham promisisti, & se-
mini ejus.

LITANIES

ORDINAIRES DE LA VIERGE.

K Yrie eleison.	Christe eleison.
KYrie eleison.	
Christe , audi nos.	
Christe , exaudi nos.	
Pater de cœlis Deus ,	Miserere nobis.
Fili Redemptor mundi Deus ,	miser.
Spiritus Sancte Deus ,	miser.
Sancta Trinitas unus Deus ,	miser.
Sancta Maria ,	Ora pro eo , <i>eu</i> , <i>ea</i> .
Sancta Dei Genitrix ,	ora.
Sancta Virgo Virginum ,	ora.
Mater Christi ,	ora.
Mater divinæ gratiæ ,	ora.
Mater purissima ,	ora.
Mater Castissima ,	ora.
Mater inviolata ,	ora.
Mater intemerata ,	ora.
Mater amabilis ,	ora.
Mater admirabilis ,	ora.

Litanies ordinaires de la Vierge. 101

Mater Creatoris ,	Ora pro eo , <i>ou</i> , pro ea .
Mater Salvatoris ,	ora .
Virgo prudentissima ,	ora .
Virgo veneranda ,	ora .
Virgo prædicanda ,	ora .
Virgo potens ,	ora .
Virgo clemens ,	ora .
Virgo fidelis ,	ora .
Speculum justitiæ ,	ora .
Sedes sapientiæ ,	ora .
Causa nostræ laetitæ ,	ora .
Vas spirituale ,	ora .
Vas honorabile ,	ora .
Vas insigne devotionis ,	ora .
Rosa mystica ,	ora .
Turris davidica ,	ora .
Turris eburnea ,	ora .
Domus aurea ,	ora .
Fœderis Arca ,	ora .
Janua Cœli ,	ora .
Stella matutina ,	ora .
Salus Infirmorum ,	ora .
Refugium Peccatorum ,	ora .
Consolatrix Afflictorum ,	ora .
Protectrix Agonizantium ,	ora .
Auxilium Christianorum ,	ora .
Regina Angelorum ,	ora .
Regina Patriarcharum ,	ora .
Regina Prophetarum ,	ora .
Regina Apostolorum ,	ora .

Regina Martyrum , ora pro eo, *ou*, pro ea.

Regina Confessorum , ora.

Regina Virginum , ora.

Regina Sanctorum omnium , ora.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi ;
parce ei, Domine.Agnus Dei, qui tollis peccata mundi ;
Exaudi nos, Domine.Agnus Dei, qui tollis peccata mundi ;
miserere nobis.

Christe, audi nos. Christe, exaudi nos.

Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison.

Pater noster. *Tuus bas.*

✠. Et ne nos inducas in tentationem.

℞. Sed libera nos à malo.

✠. Salvum fac servum tuum. *Vel*
Salvum fac ancillam tuam.

℞. Deus meus, sperantem in te.

✠. Mitte ei auxilium de Sancto.

℞. Et de Sion tuere eum, *vel, eam.*✠. Nihil proficiat inimicus in eo, *vel ea.*

℞. Et filius iniquitatis non apponat nocere ei.

✠. Domine exaudi orationem meam.

℞. Et clamor meus ad te veniat.

Oremus.

Omnipotens & mitissime Deus, qui infirmitate jacentem mundum crexisti: Respice super languentem Famulum tuum,

vel, Famulam tuam, quem, *vel*, quam morte tuâ & tuis in cruce languoribus, redemisti; ut in peccatorum pœnas, præsentia mala sustineat, inimicæ carnis puniat illecebras, maligni spiritûs arceat potestatem; ut post hujus vitæ decursum, per intercessionem piissimæ Virginis Matris tuæ, Sanctorum tuorum gloriâ perfrui, ac in æternum tibi victima præsentari, mereatur. Qui vivis & regnas, in sæcula sæculorum. Amen. Pater & Ave.

F I N.

A P P R O B A T I O N.

NOUS François de Carboſte, Prêtre, Docteur en Théologie, Prévôt & Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Saint Pierre de Condom, Vicaire-Général d'Il-
luſtriffime & Révérendiffime Emmanuel-
Henry-Thimoléon de Coſſé, de Briſſac, Evêque & Seigneur de Condom, avons lû avec attention ce petit livre, compoſé pour l'établiffement de la Confrairie de Notre-Dame des Agoniſans ; Nous en approuvons la lecture, n'y aiant rien trouvé, qui ne ſoit propre à exciter les Fidèles à la piété & à la dévotion envers la Sainte Vierge, & à une grande confiance à ſa puiffante protection. Donné à Condom le 23^{me.} jour d'Octobre de l'année 1738. ſous le Sceau & Armes de notre Seigneur Evêque. Signé par Nous, & contre-figné de notre Secretaire. **CARBOSTE,** Prévôt, Vicaire-Général. Par Monsieur le Vicaire-Général, **LABOUR,** Secretaire.

An lieu du Cachet †



T A B L E

DES MATIERES

CONTENUES DANS CE LIVRE.

B ulle de Clement XII. pour l'Erection de la Confrairie, avec les Approbations de l'Ordinaire, & des Supérieurs. pag. 3	
De l'Origine, Institution, & Avantages des Confraires. 9	
De l'Excellence de la Confrairie de N. D. des Agonians. Aux Fidèles Associez. 14	
Instruction sur les Indulgences. 20	
De la Réception des Confrères. 33	
Oraison de Dévotion à la Ste Vierge. 36	
Forme d'Aggrégation. 38	
Statuts & Régimens de la Confrairie, en six Articles. 40	
Article I. Des Elections. là-même.	
Article II. Du Prêtre & de la Prêtre ; du Souffrict & de la Souffrictre. 43	
Article III. Du Trésorier. 44	
Article IV. Du Secrétaire. 45	
Article V. des Curriers. là-même.	
Article VI. des Fêtes de la Confrairie. 47	
Exercices de piété pour les Confrères. 48	

<i>Prières particulières pour les cinq Festivitez de la Consoairie.</i>	pag. 51
<i>Litanies de la Vierge, tirées de la sainte Ecriture.</i>	là-même.
<i>Antiennes, Versets & Oraisons.</i>	54
<i>Prière publique des Agonisans, composée de cinq Pseaumes, ou Explication des cinq Pseaumes.</i>	58
<i>Application morale des cinq Pseaumes, aux cinq Plaies de J. C.</i>	62
<i>Application du I. Pseaume.</i>	là-même.
<i>Application du II. Pseaume.</i>	67
<i>Application du III. Pseaume.</i>	70
<i>Application du IV. Pseaume.</i>	74
<i>Application du V. Pseaume.</i>	81
<i>Prière publique des Confreres Agonisans, avec les Pseaumes en latin & en françois.</i>	88
<i>Pseaume I.</i>	là-même.
<i>Pseaume II.</i>	90
<i>Pseaume III.</i>	91
<i>Pseaume IV.</i>	92
<i>Pseaume V.</i>	95
<i>Antienne & Répons.</i>	99
<i>Litanies ordinaires de la Vierge avec les Versets & Oraisons.</i>	100

